le franco-albertain

Organe officiel de l'Association Canadienne - française de l'Alberta

EDMONTON, Alberta — VOL. 2 — No 13 — 10¢ — Mercredi le 12 février 1969

En 7 heures, 6,000 F.-albertains endossent un télégramme approuvant le projet de Loi sur les langues officielles!

Il y a eu réunion de l'Exécutif de l'A.C.F.A., lundi midi, et chacun semblait bien en verve au moment de faire son entrée dans la salle du Conseil. L'une des raisons (sans doute pas la seule!) dont on discutait d'ailleurs beaucoup, c'était le grand succès remporté la veille par le geste d'un groupe de citoyens de la Capitale provinciale qui ne prisaient guère l'attitude adoptée par le gouvernement Strom à la veille de la conférence fédérale-provinciale et qui, pour bien signifier leur désaccord, avaient décidé d'envoyer un télégramme au Premier ministre Trudeau lui témoignant leur appui entier au projet de loi sur les langues officielles présenté par son gouvernement.

Le geste a fait boule de neige et quand le télégramme est parti, tard en soirée, il était appuyé de plus de neuf mille signatures! De ce nombre, environ les deux-tiers étaient des citoyens franco-albertains.

Si le résultat a été tel, c'est que les Régionales de l'Association se sont mises à l'oeuvre rapidement et méthodiquement, mobilisant une véritable petite armée de volontaires qui "passaient le mot" aux autres ou s'occupaient de compiler la liste imposante des noms de ceux qui voulaient appuyer de leur signature le télégramme à M. Trudeau. Il est important de souligner ici que pas un seul de ces noms n'est apparu sur le télégramme sans le consentement de la personne impliquée. Soulignons aussi que dans le même laps de temps un mouvement d'opposition s'est formé et qu'un télégramme a aussi été envoyé à M. Strom, appuyant sa position; moins de mille signatures accompagnaient cette approbation.

Un compte rapide et approximatif des signatures obtenues de nos régions donne le détail suivant:

Morinville-Legal:	100
Calgary:	300
Bonnyville:	550
Rivière-la-Paix:	1,400
Saint-Paul:	1,500
Edmonton:	2,500

Ce qui donnerait environ 6,350 noms recueillis grâce au travail de l'A.C.F.A.!

Plus tard, au cours de l'assemblée, l'Exécutif approuva les textes de deux autres télégrammes envoyés respectivement à MM. Trudeau et Strom, cette fois au nom de l'A.C.F.A. uniquement. Nous reproduisons ces textes "in extenso" ci-contre.

VISITE REMISE DE NOUVEAU!

Nouvelle moins heureuse... l'on a appris que la visite de l'honorable Gérard Pelletier avait de nouveau été remise à plus tard, cette fois aux dates suivantes: 10, 11 et 12 avril. L'on a de bonnes raisons de croire qu'il n'y aura plus d'autres changements (!) et quoi qu'il en soit... il est certain que l'Assemblée générale des membres aura lieu le samedi 12 avril.

(suite à la page 7)

Télégrammes de l'A.C.F.A. à MM. Trudeau et Strom

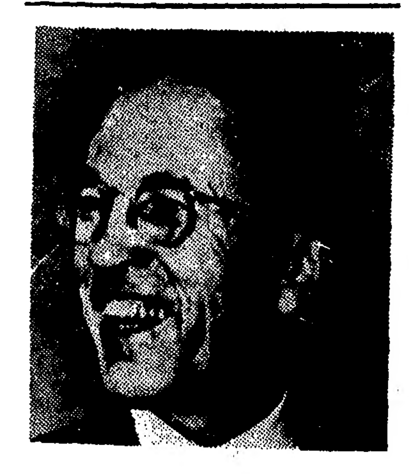
HONORABLE PIERRE ELLIOTT-TRUDEAU,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, ONTARIO.

En l'espace de sept heures, l'Association Canadienne-française de l'Alberta a recueilli approximativement six mille noms de personnes qui supportent sans restriction le projet de Loi sur les langues officielles présenté par votre Gouvernement. STOP. La liste de ces noms vous est adressée sous pli séparé. STOP. A titre de résidents de l'Alberta, ces personnes - dont la plupart sont membres de notre Association - regrettent les déclarations faites par les autorités du gouvernement de l'Alberta avant l'ouverture de la Conférence fédérale-provinciale, et souhaitent que les délégués de notre province adoptent une attitude plus conforme aux intérêts profonds du Canada tout entier. STOP.



HONORABLE HARRY STROM,
PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, ONTARIO.

En l'espace de sept heures, l'Association Canadienne-française de l'Alberta a recueilli approximativement six mille noms de personnes qui supportent sans restriction le projet de Loi sur les langues officielles présenté par le Gouvernement fédéral. STOP. A titre de résidents de l'Alberta, ces personnes - dont la plupart sont membres de notre Association - regrettent les déclarations faites par les autorités du gouvernement de l'Alberta avant l'ouverture de la Conférence fédérale-provinciale, et souhaitent que les délégués de notre province adoptent une attitude plus conforme aux intérêts profonds du Canada tout entier. STOP. A votre retour, nous solliciterons une rencontre officielle avec vous. STOP.



Sans trop de difficultés, M. T. C. Douglas a retenu pour le NPD le siège de Nanaimo-Cowichan-The Islands au cours de l'élection complémentaire de lundi dernier. Cela veut donc dire que l'ancien premier ministre de la Saskatchewan retourne aux Communes où il reprendra la direction de son parti qui avait temporairement été assumée par M. David Lewis.

Gain-surprise des Conservateurs

Bill Yurko est un héros du parti Progressiste Conservateur de l'Alberta ces jours-ci... et pour cause! Il a remporté l'élection complémentaire dans Strathcona-est, nécessitée par la démission de l'ancien premier ministre Ernest C. Manning, causant autant de joie chez les siens que de consternation chez ses adversaires, particulièrement chez les Créditistes. Pour ces derniers en effet, c'est la perte d'un chateau-fort qu'ils détenaient grâce à M. Manning depuis sa création en 1959!

D'autre part, c'était le véritable premier test du nouveau leader Harry Strom depuis son accession à la tête du parti, en décembre dernier. La défaite laisse quand même une marge considérable de sièges au parti gouvernemental, soit 55 sur 65, mais elle constitue une victoire morale importante pour les forces d'opposition dirigées par M. Peter Lougheed avec sept sièges. Les trois autres sièges sont occupés par deux Libéraux et un indépendant.

Avec 54 de 55 bureaux de votation compilés, les résultats étaient les suivants: Allen (NPD) - 265; Johnson (CS) - 2434; Marshall (L) - 602 et Yurko (PC) - 2906.

(suite à la page 7)

Non!
Non!
Thatcher
Weir
?...
TRUDEAU
Non!
Robarts
Strom

Au moment où nous préparons le journal, la bataille s'engage entre M. Trudeau et quelques premiers ministres provinciaux au sujet du Bill sur les Langues officielles à l'occasion de la rencontre entre le fédéral et les provinces. MM. Thatcher, Weir et Strom contestent la légalité d'une pareille mesure et désirent que la Cour Suprême se prononce sur la question; quant à M. Robarts, il s'est prononcé en faveur de la mesure, mais lui aussi suggère que la Justice tranche la question une fois pour toutes.

Le Ministère des Postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

SOMMAIRE

Le Canada devra rompre avec Formose s'il veut nouer avec la Chine et Pékin

TOKYO - Le Canada ne pourra peut-être pas reconnaître diplomatiquement la Chine communiste s'il ne veut pas rompre ses relations avec le régime nationaliste de Formose, a déclaré un haut fonctionnaire japonais.



La nageuse américaine Debbie Meyer, la seule au monde à avoir remporté trois médailles d'or dans des compétitions individuelles de natations aux Olympiques, s'est récemment vu proclamée la "Meilleure Athlète amateur de 1968", ce qui lui a aussi valu le trophée James E. Sullivan.

Au cours d'une conférence de presse, le directeur général du bureau de l'information au ministère des Affaires étrangères, M. Naraichi Fujiyama, a rapporté les propos d'un haut fonctionnaire canadien selon lequel "...la politique canadienne est de reconnaître la Chine communiste à certaines conditions, mais le Canada ne peut accepter l'idée de rompre ses relations diplomatiques avec Formose".

"Je suis sûr que la Chine communiste posera cette condition, parce qu'elle l'a toujours fait, a ajouté M. Fujiyama. J'ignore quelle sera alors l'attitude du Canada".

Le Japon, a expliqué le fonctionnaire, observe les efforts du Canada et de l'Italie vers la reconnaissance de Pékin. Il est probable, a-t-il précisé, que les deux gouvernements n'ont pas défini concrètement comment discuter avec le régime populaire. Ils veulent d'abord connaître quelle sera la réaction de Pékin à leurs intentions.

Quant à la Belgique, qui a aussi manifesté l'intention de reconnaître la Chine continentale, elle attendrait l'issue des entreprises canadienne et italienne.

Avis à Formose

Entre-temps, a déclaré M. Fujiyama, le gouvernement japonais a conseillé à Formose de ne pas se hâter de rompre avec l'Italie et le Canada. La position japonaise demeure la même: "Si les Chinois communistes montrent un désir sincère d'améliorer leurs relations avec les autres pays dans un esprit de coopération internationale et si la majorité des Nations Unies veut les admettre, nous les accueillerons évidemment et les Etats-Unis en feront autant".

M. Fujiyama a précisé que ses propos ne signifiaient pas une reconnaissance des deux Chines pour le Japon. Le Japon doit attendre que d'autres pays prennent l'initiative dans la question chinoise parce, comparativement à l'Italie et au Canada, "nous avons des relations plus étroites avec Formose".

Le Japon, qui a adopté des systèmes économiques et politique distincts, entretient des relations commerciales, sinon diplomatiques, avec Pékin. En 1968 toutefois, le commerce japonais était plus important avec Formose qu'avec la Chine continentale.

Piétons bien protégés

Plus de 50 pour cent des décès de piétons au Canada surviennent après le coucher du soleil, bien que pourtant la circulation soit beaucoup plus forte le jour.

Il ne fait aucun doute que les automobilistes ne voient pas aussi bien à l'obscurité. Prenant en considération les excellents résultats obtenus à l'étranger, où l'on fait un très grand usage de tissus rétro-réfléchissants visant à la prévention d'accidents, le CCS recommande fortement à tous l'emploi de papillons réfléchissants, surtout pour les enfants, pour les sorties durant les heures d'obscurité.

On attache les papillons à l'aide d'un fil fort à l'intérieur des poches, ce qui permet de les suspendre à l'extérieur, durant les sorties nocturnes.

Tous ceux qui désirent se procurer des papillons n'ont qu'à s'adresser au conseil de sécurité de leur province ou au conseil national, dont les bureaux sont situés au 30 de la rue Driveway, Ottawa 4e, Ontario.

Ottawa considérerait l'achat de Terre des Hommes

Le premier ministre Trudeau a déclaré aux Communes que son gouvernement était disposé à considérer toute offre que pourrait faire la ville de Montréal de vendre Terre des Hommes.

Il a toutefois ajouté, en réponse à une question de M. André Fortin (Créditiste-Lotbinière), qu'un tel projet ne viendrait pas en tête de liste des priorités déjà établies par Ottawa qui ne pourrait consacrer une partie importante de son budget à la résurrection de l'exposition.

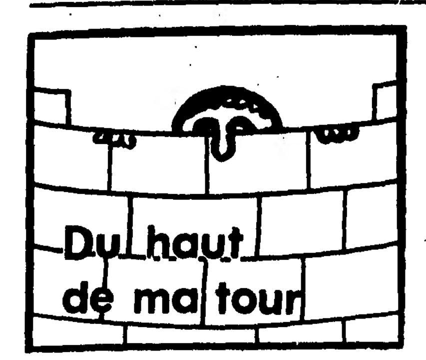
M. Fortin a proposé de créer une commission tripartite chargée d'administrer Terre des Hommes, mais M. Trudeau a répliqué qu'il appartenait à la ville de Montréal de trouver les moyens de conserver Terre des Hommes et d'autres sources de financement.

"L'Expo 67 est terminée depuis plus d'un an et demi, a dit le premier ministre. La solution au problème actuel n'est plus entre nos mains".

Plus tôt, M. Trudeau avait expliqué que son gouvernement n'avait pas à intervenir dans la décision du comité exécutif de Montréal de ne plus exploiter Terre des Hommes.

"Nous n'avons pas juridiction sur Terre des Hommes et nous ne pouvons pas décider", a ajouté le premier ministre.

Le chef du gouvernement a toutefois révélé que des démarches avaient déjà été faites durant plusieurs mois entre la ville de Montréal, le fédéral et le gouvernement québécois.



Phénomène unique, la carrière de Maurice Chevalier s'étend sur 65 ans. Déjà vedette avant la guerre de 14-18, il a connu aussi bien les scènes éclairées au gaz que les studios de télévision modernes. A 80 ans, il a touché un public plus large qu'aucun autre chanteur de l'histoire.

*****

Dans des bars et restaurants finlandais, on trouve un appareil nouveau, appelé Alcolex, qui permet à chacun de faire son propre alcootest. Il suffit d'introduire une pièce de monnaie et de tourner trois boutons pour obtenir le taux probable de l'alcool dans le sang, et le nombre d'heures pendant lesquelles il vaut mieux s'abstenir de conduire.

*****

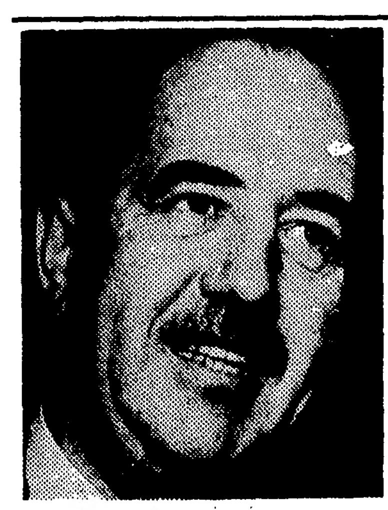
David et Bruno sur la plage.
Bruno: Tu te baignes en sortant de table, mais tu vas te noyer!
David: - Penses-tu! Au déjeuner je n'ai mangé que du poisson.

Les essais du Concorde se poursuivent

PARIS - "Concorde" poursuit ses essais au sol à Toulouse, indique-t-on à Sud-Aviation, la firme française responsable du premier prototype. Ces essais, ajoute-t-il, se poursuivent d'une manière intense et méthodique de manière à éviter tout risque de panne lors des essais en vol. Les dernières difficultés de freinage ont été résolues. Au cours des derniers jours, le pilote André Turcat a poussé l'avion sur la piste de Toulouse jusqu'à la vitesse de 225 km/heure.

D'autre part, le premier vol de Concorde doit se situer de 40 à 80 jours à partir de sa prise en charge par la direction des essais en vol de Sud-Aviation. Cette prise en charge ayant eut lieu le 24 décembre, le premier vol devrait donc avoir lieu entre le 2 février et le 14 mars.

Selon Sud-Aviation, cette date sera précisée une semaine à l'avance, mais encore faudra-t-il ce jour-là tenir compte des circonstances atmosphériques sur la région de Toulouse.



AUTRES TEMPS... AUTRES NOMS! Lors de l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée Nationale du Québec le 25 février prochain le Lieutenant-gouverneur de cette province, M. Hugues Lapointe, ne lira plus - comme on y est habitué - le Discours du Trône mais bien le "Discours d'Ouverture".



Comme le veut la tradition, des milliers de Canadiens échangeront vendredi des cartes et souhaits de bons voeux - tous sous le signe de l'amour - à l'occasion de la St-Valentin.

Le bilinguisme n'est pas un luxe... en Louisiane!

LA NOUVELLE ORLEANS, Louisiane - Le Comité pour le développement du français en Louisiane, dont le rêve est de faire de cet Etat américain un Etat bilingue, se félicite des intentions des autorités locales de rendre l'étude du français obligatoire dans toutes les écoles de la Louisiane à partir de 1970.

"Dans notre monde actuel, le bilinguisme n'est pas un luxe, mais une nécessité" a déclaré M. Demengeau, président du Comité. En Louisiane, où certaines traditions sont encore vivaces, a-t-il poursuivi, l'étude du français dans les petites classes doit être le premier pas vers l'accession au bilinguisme dans cet Etat.

C'est maintenant à la Chambre législative de la Louisiane d'adopter les mesures nécessaires pour accélérer la réalisation de ce rêve, a-t-il conclu.

Les juges retourneront à l'école

Les juges des Cours supérieures du Canada retourneront à l'école. En effet, le ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, a annoncé au cours d'une causerie devant l'Association des étudiants en Droit de l'Ontario, qu'une première conférence judiciaire canadienne aura lieu à Toronto du 11 au 15 août.

Il s'agit d'un colloque annuel des juges de Cour supérieure qui leur permettra de se rafraîchir en matière juridique et de se mettre à jour dans les techniques de l'administration judiciaire et de la pratique du Droit. Le ministre Turner a déclaré que cette initiative marquait un grand pas dans l'administration de la justice au Canada. On s'attend à ce qu'environ 24 juges se rendent à la conférence l'été prochain.

Aux Etats-Unis, depuis treize ans, des cours et des colloques sont offerts aux juges afin de parfaire leur formation juridique. "De fait, a déclaré le ministre de la Justice, ces colloques ont dépassé depuis longtemps l'étape des essais pour devenir partie intégrante et croissante du régime judiciaire américain".

Soulignant que la qualité de la justice canadienne était liée à la qualité des juges, le ministre a poursuivi en mettant en doute la formation traditionnelle des magistrats laquelle consiste en la pratique du Droit après des études générales. "Il est temps, je pense, de dire M. Turner, de nous demander franchement si ces moyens sont suffisants et s'ils ne finissent pas à la longue par créer un certain conflit de générations."

Toutefois, au Canada, la conférence judiciaire ne bénéficiera pas de l'unique soutien de l'entreprise privée, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Le ministre John Turner a indiqué que le gouvernement du Canada, en tant que représentant du peuple, se devait de financer une telle initiative dont les principaux instigateurs ont été la Conférence des juges en chef du Canada, le Conseil national de l'administration de la justice au Canada et l'Association du barreau canadien.

Le ministre n'a pas nié que cette première conférence judiciaire canadienne pourrait bien mener, éventuellement, à l'établissement d'une école permanente de magistrature. Cependant, il ne s'agit pas de modifier le mode de nomination des juges basé sur la consultation avec les avocats, le barreau et les juges. Il s'agit tout simplement de parfaire la formation juridique des juges déjà en place.

La conférence judiciaire est placée sous la direction d'un Conseil consultatif dont les membres ont été nommés par les juges en chef. Le juge en chef Gale de l'Ontario en est le président et le juge en chef associé Challies du Québec, le vice-président. Les autres membres sont les juges en chef Bruce Smith de l'Alberta, Culliton de la Saskatchewan et Cowan de la Nouvelle-Ecosse.

Dans un autre domaine, le ministre John Turner a reproché aux écoles de Droit d'être réticentes aux progrès de la pratique du Droit et aux changements technologiques. Il a particulièrement souligné le retard inexplicable des écoles dans les sciences de l'administration judiciaire et dans les implications des ordinatrices électroniques dans l'application et l'administration de la loi. "Les seuls véritables progrès des écoles de Droit ont été les machines à photocopier et les grébiches" a déclaré le ministre dans une pointe d'humour.

M. John Turner a révélé que son ministère avait entrepris une étude de l'utilisation des ordinatrices électroniques dans l'administration judiciaire. Il a également exprimé le voeu qu'un organisme indépendant s'occupe de la révision des statuts du Canada de façon continuelle plutôt qu'épisodique comme cela se fait actuellement.

Poterie japonaise dangereuse

OTTAWA - Au cours d'examens récents faits aux laboratoires de la Direction générale des aliments et drogues à Ottawa, des quantités dangereuses de plomb ont été extraites de la glaise d'une certaine poterie japonaise importée.

Deux marques de commerce canadiennes et populaires de poterie glaisée ont subi des examens similaires, lesquels ont indiqué une filtration beaucoup plus lente et révélé des quantités de plomb de beaucoup inférieures.

La poterie japonaise est une vaisselle très glaisée, de couleur verte, comme le houx, et décorée de bouquets de baies rouges. Chaque pièce examinée porte la marque: ESD Japan Hand Painted, en lettres noire au dessous et une étiquette collante amovible intitulée: An Enterprise Exclusive, Toronto, Canada.

"Le plomb dans la glaise de cette poterie peut se dissoudre dans les liquides ou autres aliments et causer l'empoisonnement", dit le directeur des Aliments et drogues, le Dr R.A. Chapman.

"Cette filtration est accélérée si des aliments acides sont utilisés comme les jus de fruits citronnés, les liqueurs douces et les cornichons. Les aliments servis dans ces pièces de poterie pendant plusieurs mois ou mis en réserve dans ces pièces pendant quelque temps peuvent produire une forte concentration de plomb dans le sang et l'urine, surtout chez les enfants ou les personnes dont le poids est faible".

Le Dr Chapman recommande que cette vaisselle glaisée ne soit pas utilisée pour ranger les aliments, surtout les aliments acides, même dans un congélateur, en raison du danger d'empoisonnement par le plomb, résultant du phénomène de la filtration.

Le Dr Chapman tient à souligner que la poterie en question ne doit pas être confondue avec la porcelaine.

Règlements du 8e concours annuel de poésie de la Société du Bon Parler Français

1)- Les participants ne devront soumettre qu'un seul poème inédit en vers libres ou réguliers, à leur choix, qui ne dépasse pas trente vers et s'inspirer du thème de leur choix. (Poème dactylographié)

2)- Il s'étendra du 1er février au 15 mars 1969.

3)- Il sera apprécié par un jury constitué par la SBPF. Le jury décidera s'il doit attribuer un seul premier prix à l'auteur d'un poème en vers réguliers ou en vers libres, ou séparer le prix en deux s'il juge qu'il y a valeur égale entre deux poèmes de l'un et l'autre genre, ou du même genre. Le même règlement s'appliquera en ce qui concerne l'oeuvre du 2e et du 3e lauréat.

4)- Le gagnant du concours recevra un prix de $75.00 de la SBPF, une médaille de bronze doré gravée à son nom ainsi qu'un choix de beaux volumes offerts par des librairies montréalaises et il sera l'invité d'honneur du 34e Gala national de la Poésie canadienne et de la Langue française organisé par la Société du Bon Parler français.

5)- Le participant se classant 2e recevra une mention d'honneur de la SBPF, un prix de $50.00 ainsi qu'un choix de volumes. Le participant se classant 3e recevra une mention d'honneur de la SBPF, un prix de $25.00 ainsi qu'un choix de volumes également. Ils seront tous invités au 34e Gala.

6)- Les trois poèmes retenus par le jury seront reproduits dans la revue annuelle du BPF et celui ayant remporté le premier prix sera dit en scène à notre 34e Gala.

7)- Il n'y a pas d'âge limite pour participer à ce concours et tous les poètes, membres ou non d'une association, peuvent y participer à condition qu'ils soient d'expression française, mais résidant en permanence au Canada.

8)- Les envois devront parvenir à la Société du Bon Parler français, 8405, boulevard Wilfrid-Pelletier, Ville d'Anjou 434, P.Q., au plus tard le 15 mars 1969. Le timbre de la poste fera foi de cette date et tout envoi fait ou reçu passé cette date sera considéré comme nul.

9)- Le poème devra être signé d'un pseudonyme et accompagné d'une enveloppe cachetée contenant le nom véritable et l'adresse de l'auteur reproduits sous le pseudonyme. Cette enveloppe ne sera ouverte par le jury qu'après attribution des prix aux poèmes signés des pseudonymes et afin de pouvoir en déterminer les auteurs.

EDITORIAL

Un p'tit jeu bien dangereux...

Au moment où nous écrivons ces lignes, la conférence fédérale-provinciale sur les problèmes constitutionnels n'est pas encore commencée. Peut-être, au moment où le lecteur en prendra connaissance, la situation aura-t-elle évoluée dans le bon sens et, sûrement, les trois jours de discussion auront apporté certaines réponses qui vaudront beaucoup mieux que toute conjecture que nous puissions faire maintenant. Reste qu'il nous semble presque impossible que la conférence n'aboutisse à autre chose qu'à un cul-de-sac et, par voie de conséquence, à une régression sensible et sérieuse du problème de l'unité nationale par rapport aux résultats obtenus dans les mêmes circonstances il y a un an. Et si tel est le cas, le gouvernement de l'Alberta en aura été très largement responsable.

Nous sommes de ceux qui ont espéré, à certain moment, que le nouveau premier ministre de notre province fasse preuve de plus de compréhension, si ce n'est de jugement, que ne l'avait fait son prédécesseur en tout ce qui touche les questions de bilinguisme et d'unité nationale. Mais il vient tout juste, comme l'on dit en langage populaire, "de nous faire voir ses couleurs" et le moins que l'on puisse en dire est que ce n'est pas exactement ce qu'il y a de plus brillant! Force nous est de conclure que M. Strom avait bien appris les leçons de son maître à penser, le sieur Ernest, et même... comme cela se présente chez les élèves les plus doués, il en est arrivé à dépasser, en très peu de temps, ce dernier.

Conformément à la ligne de pensée de son parti et pour des raisons politiques assez évidentes, l'on ne s'est pas étonné outre-mesure que M. Strom s'objecte au Projet de loi sur les langues officielles présenté par le gouvernement Trudeau. En suggérant que sa valeur constitutionnelle soit contesté devant la Cour Suprême, il nous avait semblé qu'il jouait le beau jeu... se réservant ainsi la porte de sortie traditionnelle du "nous avons tout fait, mais..." si jamais la Cour entérinait la décision fédérale.

Mais M. Strom ne saurait se contenter de demi-mesures! Il veut être à la fois accusateur et juge. C'est du moins l'impression qu'il laisse en déclarant "inacceptable" le projet de loi du gouvernement fédéral et en fondant presque entièrement la politique qu'il entendait adopter au cours de la conférence sur ce point. Il a entendu sa propre cause et rendu son propre jugement: il faut le maintien du "statu quo"!

L'argumentation du premier ministre albertain se fonde sur ce petit paragraphe de son mémoire aux autorités fédérales:

"It is unacceptable (loi sur les langues officielles et recommandations de la commission B et B), because by giving French language an official status with English, bilingualism will become a requisite to promotion within the public service and the armed services of Canada".

Nous revoici à nouveau dans la grande chasse aux sorcières! Le pré-requis auquel il fait allusion a été maintes fois démenti et la lettre de la nouvelle loi a été maintes fois expliquée par ceux qui l'ont préparée. Il faut donc en conclure que M. Strom, ou bien ne sait pas lire une loi qui, au fond, n'est pas plus compliquée que celles qu'il présente lui-même au nom de son gouvernement... et dans ce cas l'on voit mal qu'il puisse demeurer à la tête d'un gouvernement provincial avec toutes les responsabilités que cela comporte, ou bien il crée volontairement un problème inexistant, fait preuve de mauvaise foi et agit comme un fieffé hypocrite!

Le jeu que joue M. Strom ces jours-ci est extrêmement dangereux. Il dit le faire au nom de l'unité nationale mais il devrait savoir que pareille attitude de sa part risque de miner beaucoup plus que de promouvoir cette dernière.

"What is required to provide the real essence of the true oneness and unity between French speaking and English speaking Canadians is voluntary appreciation by the English-speaking majority of the intrinsic worth of the language and culture of the one-third of Canada's citizens of French origin."

Ce beau conte de fée est signé Harry Strom!

Sa grande valeur n'a d'égal que les actes posés par les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pour ne mentionner que ceux-là, depuis la création de la Confédération! Et si c'est trop demander, que M. Strom consulte ce qu'on fait ses amis Weir, Thatcher et Bennett, qu'il revise ses dossiers pour voir exactement ce qu'il a fait lui-même, sous Ernest Manning, pour promouvoir l'unité canadienne!

Pour que ne se reproduise plus jamais ce que l'on a connu dans le passé, il n'y a pas deux, dix ou cent solutions; il n'y en a qu'une: que l'on reconnaisse dans le coeur même de l'entité canadienne, sa Constitution, que notre pays est bilingue et que ses citoyens d'expression française, comme ceux d'expression anglaise, indépendamment de leur origine ethnique, y sont des citoyens à part entière.

Finis les trompe-l'oeil! Finies les tergiversations! Finies les interprétations fantaisistes! A compter de ce jour, l'on saura exactement ce qu'il en est de l'avenir canadien.

Le dernier mot, c'est celui du Premier ministre Trudeau: "Si l'on n'accepte pas d'abord ce principe fondamental, le reste ne vaut pas qu'on s'y attarde. Oublions le rêve canadien, allons chacun de notre côté, à notre gré. Mais que l'on n'accuse pas les Canadiens français d'avoir tout saboté."

L'on commence à savoir de plus en plus qui, et où, sont les vrais séparatistes!

Jean-Maurice OLIVIER

"Un Canada juste doit rejoindre tous les groupes minoritaires"

Jean-Louis Gagnon

"Si nous disons que dans chaque province la langue d'enseignement doit être celle de la majorité, nous aboutissons au concept des deux nations, c'est-à-dire à deux blocs monolithiques".

Le co-président de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. Jean-Louis Gagnon, s'oppose à la théorie de l'unilinguisme des provinces, "parce qu'un Canada juste doit rejoindre tous les groupes minoritaires et que c'est dans un pays de ce genre que nous voulons vivre".

M. Gagnon, qui prononçait une causerie à Montréal, a rappelé qu'au Québec, le coût du bilinguisme est de 10 p. 100 du budget consacré à l'éducation. Or, ce 10 p. 100, Ottawa est prêt à le payer, ainsi que l'a recommandé la commission B-B, a ajouté M. Gagnon.

"Québec devrait accepter ce 10 p. 100", a dit le commissaire, précisant que ce n'était pas violer le droit des provinces que de garantir les droits des minorités.

La réalité française à la hausse

Lorsqu'un auditeur lui a demandé ce qu'il pensait de l'énoncé voulant que le libre choix scolaire constitue une menace à la langue française, M. Gagnon a répliqué que le fait français est loin d'être à l'agonie au Canada et qu'en fait la réalité française ne s'était jamais autant manifesté.

Retournant aux sources historiques, M. Gagnon a fait remarquer qu'en 1763, le nombre de Acadiens était considérablement réduit et que, pourtant, ce peuple avait réussi à se refaire, en dépit de tout. Il a également cité la francisation grandissante des organismes québécois et a rappelé: "Lorsque j'étais jeune reporter, les discours du budget à l'assemblée législative du Québec étaient toujours prononcés en anglais, et le fait d'avoir un ministre des Finances francophones au Québec ne date que de l'époque de Duplessis".

Même $20 millions

M. Gagnon a déclaré que le rôle de la commission qu'il préside est primordial. "Nos recherches ont coûté $8 millions jusqu'ici. C'est bon marché, si on compare cette somme à ce que coûte un bombardier. Ce prix ne me gêne pas. Et s'il atteignait $20 millions, ce serait encore bon marché pour sauver un pays qu'on a mis 400 ans à construire".

Il faut, a ajouté le conférencier, que le Canada soit digne un jour de la dignité des hommes qui y vivent.

Le commissaire a ajouté que ses voyages à travers le Canada lui avaient permis de constater l'ignorance des Canadiens sur leur propre pays.

Quelle est la cause de cette ignorance, a demandé M. Gagnon? Est-ce la faute des informateurs ou la distraction des gens y est-elle pour quelque chose?

Répondant partiellement à sa propre question, M. Gagnon a diagnostiqué un manque de mise au point de l'information.

Les fuites

Au sujet de "l'affaire des fuites", M. Gagnon a déclaré qu'il n'était pas policier, mais commissaire, et que la police continuait son enquête.

Auparavant, le co-président de la commission avait rendu hommage à son prédécesseur, M. André Laurendeau qui, a-t-il, "a imprimé sa marque à la Commission".

Le Franco-albertain
AUTREFOIS "LA SURVIVANCE" - (1928 - 1967)

Journal hebdomadaire publié tous les mercredis à:
10010 - 109e rue — Edmonton, Alberta
Téls.: Rédaction: 422-0388 — Imprimerie: 422-4702

Le Franco-albertain est un journal indépendant en politique et entièrement consacré à la cause religieuse et nationale.

Il est l'organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta

Les éditoriaux contenus dans ses pages ne réflètent pas nécessairement l'opinion de l'A.C.F.A.

Rédacteur: Jean-Maurice Olivier

PRIX DE L'ABONNEMENT:
1 an: $3.50 — 2 ans: $6.00
Etats-Unis, Europe et autre pays étrangers: $6.00 par an

réflexions

par le Père EMILE LEGAULT, c.s.c.



Prose pour aujourd'hui

Une nouvelle collection vient d'apparaître dans le paysage de l'édition: la collection "Pourquoi", lancée par Les Editions de l'heure. Le premier cahier s'intitule: Québec, libre des influences religieuses? En fait il s'agit d'une étude, menée de façon alerte, du phénomène contemporain de la sécularisation. En contexte québécois. Et cela est destiné à Monsieur-tout-le-monde qui n'a ni le temps ni la préparation intellectuelle nécessaire pour plonger dans des analyses sociologiques élaborées: il s'agit donc, en réalité, d'un travail de vulgarisation, le mot n'étant pas, ici, synonyme de platitude vulgaire. Au contraire; ce premier cahier impressionne par une langue claire, cursive. Et par une illustration originale et de fort bon goût.

Il faut parler de l'auteur de cette prose: Elsie Saumure. Cette femme est, avec plusieurs autres, un produit type de l'éveil culturel provoqué par l'Action Catholique Ouvrière, dans les anéees '40. Née aux Trois-Rivières, Elsie Saumure donna son coup d'épaule à ce mouvement; elle y fut certes utile mais elle fut récompensée par une ouverture d'esprit, un réalisme, par une prise de conscience, aussi, des talents qui lui bougeaient, au bout des doigts! Je fais, ici, de l'histoire interprétative, mais je ne suis peut-être pas loin de la vérité: l'Action Catholique Ouvrière a été, pour plusieurs, à cette époque que j'ai bien connue, le moyen d'une orientation professionnelle et d'une initiation aux problèmes du monde qui était moins livresque qu'expérimentale, avec tous les avantages du travail en pleine pâte humaine.

Si les Editions de l'heure continuent dans la veine de leur premier Cahier, elles rendront assurément service et connaîtront le succès. On obtient tous les renseignements désirés au 3826 de la rue Saint-Hubert, à Montréal (24) ou par téléphone: 844-7996.

Sur un autre registre, voici également un ouvrage, plus considérable, mais qui ne devrait pas rebuter le lecteur intelligent. Il s'agit d'une "réflexion de l'intelligence croyante sur sa foi au Christ". Ce sont les mots par lesquels l'auteur, monsieur l'abbé Jacques Doyon, définit cette "Christologie pour notre temps", parue, l'automne dernier, aux Editions paulines, 250 nord, Boulevard Saint-François, à Sherbrooke.

Quoi qu'on en ait, le Christ ne cesse de préoccuper la conscience de beaucoup de gens, aujourd'hui. L'abbé Jacques Doyon nous apporte une présentation du mystère du Christ qui se veut renouvelée, adaptée à la mentalité moderne, dans une perspective post-conciliaire.

Il est intéressant de noter que l'abbé Doyon, professeur de théologie à l'Université de Sherbrooke, a eu la sagacité de se mettre à l'écoute des étudiants tout en écrivant; il s'assurait, ainsi, contre le risque toujours possible, même quand on n'a que 37 ans, de passer à côté des interrogations du chrétien carrément intégré au monde.

Il y a quinze ans, une publicité, même furtive, pour un ouvrage bien charpenté sur le Christ n'eût intéressé que le public restreint des clercs et des religieux auxquels se seraient agroupés quelques laïcs mordus; aujourd'hui, le nombre grandit des chrétiens de toutes descriptions qui ont le goût de dépasser la foi du charbonnier; celle-ci ne fait, d'ailleurs, plus le poids, dans un monde qui cherche et qui se cherche. Je souhaite donc beaucoup de lecteurs à l'abbé Doyon, que je salue de la main, à distance. Qu'il ne m'en veuille pas si j'en profite pour saluer, du même coup, son archevêque, Mgr Jean-Marie Fortier, qui devrait être, selon ma modeste estimative, candidat au Prix Nobel de la cordialité. On n'a presque pas le droit d'avoir tout de spontanéité dans l'amitié offerte.

La Presse, 1 - 2 - 69.

Une religieuse aux idées larges

HALIFAX - Soeur Catherine Wallace, qui dirige la seule université pour jeunes filles au Canada, croit fermement en la fréquentation d'écoles mixtes.

La présidente de l'université Mount St. Vincent, collège des arts libéraux et des sciences administrée par la communauté catholique des soeurs de la Charité de Halifax, considère que l'école mixte prépare les jeunes filles à vivre "dans le monde réel" et que les jeunes étudiantes catholiques ne devraient pas être confinées à un milieu catholique.

Elle espère que la coopération avec quatre autres institutions d'enseignement supérieur permettra bientôt à ses filles d'aller en classe avec des étudiants étrangers au Mount St. Vincent.

Soeur Catherine, vêtue d'un uniforme noir avec chandail blanc, de bas de nylon et d'escarpins, et d'un petit voile noir sur ses cheveux courts, a affirmé en interview qu'à son avis, l'université qu'elle dirige devrait s'allier à des institutions non-catholiques.

En retour, dit-elle, "nous amènerions à l'université un bon groupe de catholiques, ce qui la rendrait plus conforme à la composition démographique".

Le recensement de 1961 a indiqué qu'il y avait 260,104 catholiques sur la population totale de 737,007 habitants de la Nouvelle-Ecosse.

En résidence

Le Mount St. Vincent travaille en vue d'une meilleure collaboration avec les universités Dalhousie et King's College, le collège technique de la Nouvelle-Ecosse et l'école de travail social des Maritimes.

Environ la moitié de 627 étudiantes du Mount St. Vincent vivent en résidence et les autres hors de l'institution. Soeur Catherine a indiqué que les élèves avaient la chance de mener la vie sociale de n'importe quelle étudiante universitaire.

Elle ne pense pas qu'on doive isoler les femmes sur le plan scolaire ou social, mais elle considère que les catholiques devraient avoir leur propre endroit pour se joindre à leurs coreligionnaires et discuter de problèmes qui leur sont propres.

"Je continue de penser qu'il y a encore, au Canada, place pour une université féminine comme le Mount St. Vincent."

Elle considère que son institution a un rôle à jouer dans les Maritimes pour encourager les femmes à fréquenter l'université.

Le Mount St. Vincent s'intéresse surtout aux femmes mûres et dispense des cours pour celles qui sont dans la trentaine ou la quarantaine.

Plus de 100 femmes, dont plusieurs sont mariées et ont des enfants, suivent des cours à temps partiel pour améliorer leurs techniques pédagogiques ou d'affaires, décrocher un diplôme ou améliorer leur scolarité.

Le monde féminin

"Plusieurs viennent à nous parce qu'elles ne sont pas vraiment heureuses", dit la présidente de l'université qui considère qu'un monde féminin centré sur le mari et les enfants devient de moins en moins exigeant, et que lorsque le bébé va à l'école, la mère reste seule dans une maison vide et sans beaucoup à faire.

Des emplois que remplissaient jadis des bénévoles sont confiés à des professionnels, et les femmes compétentes sont insatisfaites du travail routinier des groupes de bénévoles, a dit soeur Catherine.

Maintenant dans la cinquantaine, soeur Catherine est entrée dans la congrégation des Soeurs de la Charité, communauté fondée à Halifax il y a plus de 100 ans, après être sortie de l'école secondaire.

Elle ouvrit à Vancouver la première école secondaire catholique diocésaine et en fut directrice durant six ans, avant de rentrer à Halifax pour enseigner au Mount St. Vincent.

Elle devint éventuellement directrice des programmes pédagogiques de sa communauté au Canada et aux Etats-Unis.

Avant de devenir présidente du Mount St. Vincent en 1964, elle songeait à aller travailler en Amérique latine, mais retourna en Nouvelle-Ecosse parce que, dit-elle, "je sens que je puis faire quelque chose dans le domaine de l'éducation des adultes".

VIENT DE PARAITRE

"La Troisième Vie"

Les lecteurs qui connaissent: "Volontairement Optimiste", et "L'attente de la Nouvelle Terre" seront heureux d'apprendre que le volume suivant dans cette série de spiritualité populaire est maintenant en librairie. Il s'agit de "La Troisième Vie", dont le sous-titre est : des milliards de saints s'ignorent, par Maurice Gareau.

Voici une appréciation, signée: André Mélançon, c.s.c., parue dans La Revue L'Oratoire, de décembre dernier:

"L'Abbé Maurice Gareau continue d'être 'volontairement optimiste'. Dans le troisième volume de la série 'Nouvel Accent', il nous parle de 'la troisième vie', qui est la vie de l'âme..."

"Tout ceci nous est expliqué d'une manière presque unique: la simplicité lumineuse de l'exposé facilite grandement l'adhésion du lecteur, qui est très heureux de se faire dire, en conclusion: 'Vous êtes donc meilleurs que vous ne pensez'."

"L'Abbé Gareau excelle particulièrement dans l'explication de certains passages évangéliques. Il sait aussi relier ensemble les textes de l'Ecriture Sainte, ceux du Concile et les plus récentes déclarations de Paul VI."

"Il sait enfin donner confiance aux craintifs et aux timorés, pour les jeter dans les bras du Père".

Chaque volume se vend $1.50.

Le cardinal Alfrink

Il n'est pas question de schisme aux Pays-Bas

ROME - "Pas de schisme. L'Eglise hollandaise est unie au pape", a déclaré le cardinal Bernard Alfrink, archevêque d'Utrecht à un envoyé spécial de la Stampa.

Après avoir dit que l'éventualité d'un schisme a été envisagée hors des Pays-Bas le haut prélat a dit: "Si on veut se faire une idée des catholiques hollandais en partant des nombreux reportage parus dans la presse internationale on risque de prendre une caricature pour la réalité".

Tout en admettant l'existence d'un esprit anti-romain au sein de l'Eglise hollandaise, qui n'est pas en tout cas un esprit antipapal, le cardinal a réaffimé que nul ne songe à se détacher de Rome.

Touchant les travaux du concile pastoral hollandais le cardinal a affirmé que l'on a pris trop souvent des rapports qui devaient servir de base à des recommandations, pour des textes définitifs. Cela s'est passé en particulier pour l'encyclique "Humanae Vitae" dont on a dit qu'elle avait été repoussée par le concile hollandais.

"En réalité, a poursuivi le cardinal, il y a en Hollande, comme dans le reste de l'Eglise, ceux qui acceptent l'encyclique sans réserves et ceux qui ont des difficultés à accepter sans réserves toutes les parties du document. Le concile a donc demandé que soit poursuivi le dialogue, aussi bien entre les catholiques hollandais qu'entre notre communauté et les autres parties de l'Eglise et le pape, sur les divers aspects de l'encyclique. Dans ce contexte il a été affirmé au concile que la condamnation absolue et générale des moyens artificiels de contraception n'est pas convaincante pour les motifs fournis par l'encyclique. Le concile a demandé que soit reconnu en outre la valeur de la conscience personnelle sincère, dont on peut supposer qu'elle prend en sérieuse considération aussi la signification de la parole du pape".

"On nous attribue des déclarations que nous n'avons jamais faites. Notre concile a demandé seulement que les autorités ecclésiastiques prennent en considération les mariages ratés et qu'elles cherchent à voir si et comment, par des modifications du droit canon en vigueur, on peut trouver des solutions".

L'Eglise yougoslave se prononce

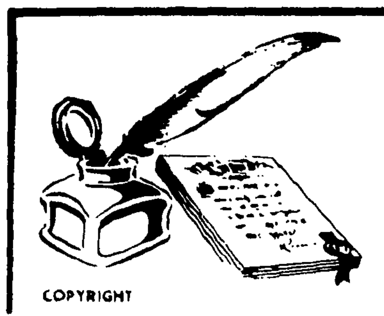
BELGRADE - L'Eglise catholique de Yougoslavie vient d'adopter une position "dure" au sujet du contrôle des naissances et s'est prononcée pour une stricte application de l'encyclique "Humanae Vitae".

Dans une lettre adressée à plusieurs organismes officiels, la conférence des évêques catholiques demande "l'interdiction de toute interruption de grossesse, même si celle-ci est motivée par des impératifs médicaux", et lance un appel aux médecins catholiques yougoslaves pour qu'ils s'abstiennent de telles interventions.

Toutefois, le "Conseil Fédéral du planning familial yougoslave" a rejeté énergiquement cette demande comme "inacceptable, et constituant une tentative d'ingérence dans les affaires de l'Etat et les droits d'autogestion des citoyens et des institutions, ce qui est contraire au principe de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat."

Les rapports entre le Vatican et le gouvernement fédéral yougoslave sont actuellement considérés comme satisfaisants, et le pape et le maréchal Tito ont échangé à plusieurs reprises des messages sur la sauvegarde de la paix dans le monde. Toutefois, la ligue des communistes dénonce, de temps à autre, la multiplication des activités "sociales" de l'Eglise au détriment de l'Etat.

L'Eglise catholique est fortement implantée dans l'ouest du pays, en Croatie et en Slovenie.



C'EST LA LOI!

PAR THÉMIS

PATERNITE

Plusieurs hommes nous ont écrit au sujet d'accusations portées contre eux d'être les pères d'enfants illégitimes, s'informant de leur position et droits légaux.

Disons tout d'abord qu'un travailleur ou une travailleuse sociale se rendra chez l'individu. Si dans l'esprit de ce dernier il n'y a aucun doute qu'il soit le père de l'enfant, il peut admettre ce fait s'il le désire et s'engager à supporter l'enfant. Il n'est toutefois pas tenu d'agir ainsi et peut attendre que la mère porte une accusation contre lui, aux termes de la Loi du Bien-être des enfants de l'Alberta. Il devra alors passer en Cour de District et il est préférable qu'il retienne les services d'un avocat pour défendre sa cause. Pour sa part, le ministère du Bien-être public retiendra les services d'un avocat (un procureur) pour représenter les intérêts de la mère.

La Loi prévoit qu'un homme ne peut être tenu responsable sur la seule évidence présentée par la mère. Son témoignage doit être corroboré d'évidence (s) matérielle (s), comme par exemple le versement d'argent par l'homme à la femme, l'enregistrement de la naissance au nom de l'homme avec son consentement et sa signature des documents appropriés, ou encore l'évidence de la signature à la main par l'homme d'un registre d'hôtel où le couple se serait réfugié aux alentours du temps probable de la conception (normalement 280 jours avant la naissance).

L'homme devra obtenir des échantillonnages de sang; ces derniers peuvent réfuter sa paternité, mais ne peuvent jamais la prouver, ce qui veut dire qu'il n'a rien à craindre de telles expertises (et pareillement pour la mère si sa prétention est réelle).

Ces expertises sanguines sont très compliquées. Tenons-nous en uniquement ici aux groupes de base: A, B, A.B., et O. Si les expertises démontrent que l'homme est du groupe A, la mère du groupe B et le bébé du groupe A... rien n'est prouvé puisque tout homme de goupe A ou AB pourrait être le père. Si toutefois le bébé est de type B ou O, il est impossible que l'homme (de type A) en soit le père. Le pathologiste qui fera ces expertises ira cependant beaucoup plus loin dans ses recherches, particulièrement dans les sous-groupes qui sont très nombreux.

Rappelons qu'une somme considérable d'argent est en cause puisque le juge peut décider que l'enfant sera supporté jusqu'à 16 ans, plus dépenses médicales, d'accouchement, etc.

Des cartes-cadeaux pour la St-Valentin

Si vous avez l'intention de donner un cadeau à votre ami à l'occasion de la fête de saint Valentin, martyr chrétien du 3e siècle, pourquoi ne pas opter pour un jeu de cartes? C'est le cadeau rêvé car les cartes portent autant de messages d'amour que la flèche même du Cupidon.

Un jeu de cartes ne contient pas moins de 87 coeurs. Et ce n'est là qu'un début.

Chaque paquet contient aussi un roi de coeur, l'image de votre ami, même si anciennement il représentait Charlemagne, premier roi du Saint Empire romain.

Vient ensuite la dame de coeur. C'est vous. A travers les temps, on lui a cependant attribué plusieurs identités. Certains experts ont dit qu'elle représentait Hélène de Troie; d'autres, Elisabeth I d'Angleterre; d'autres encore, Jeanne d'Arc.

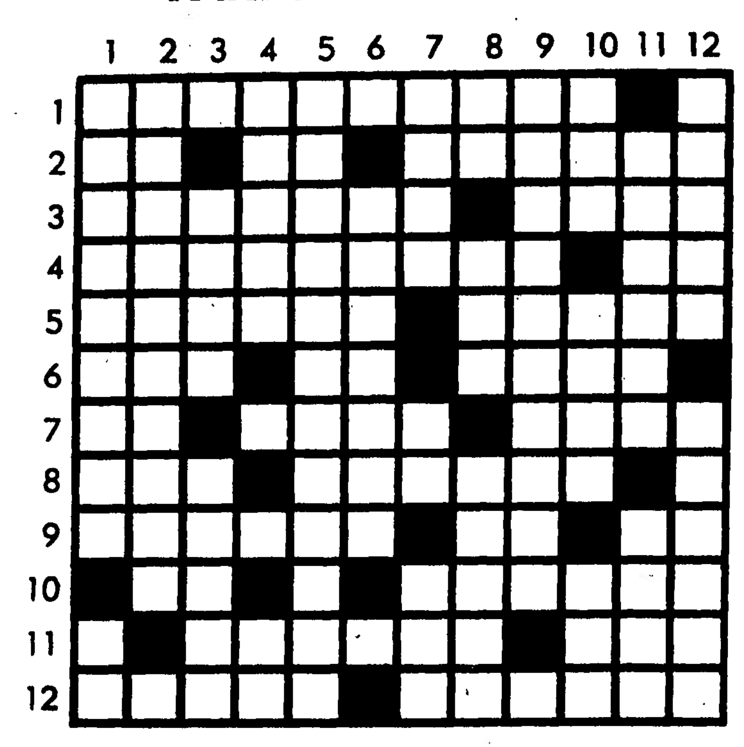
Quant au valet de coeur, il est Français. Il s'agit d'Etienne de Vignoles, l'inventeur des signes qui identifient les séries: coeur, pique, carreau et trèfle.

Viennent ensuite les cartes numérotées et enfin l'as, symbole de l'unité.

Les jeux de cartes sont encore mieux appropriés à la St-Valentin s'ils portent le motif "Bicyclette". Ce modèle de style classique, lancé il y a plus de 80 ans, garde toujours la faveur populaire. Sur chaque carte, on peut voir six adorables cupidons. Vous vous rendez compte? Cela fait 324 cupidons par paquet, dont 108 roulent à bicyclette directement vers votre ami.

Cette année, vous pouvez en toute confiance donner des jeux de cartes pour la St-Valentin.

Les Mots croisés du *franco-albertain*



HORIZONTAL.
1 - Famille de dicotylédonnes dont le poivrier est le type
2 - Dans * Adj. dém. * Mêler, combiner
3 - Femme d'un tsar * Herbe d'Afrique et du nord d'Espagne
4 - Sous-ordre de mammifère comprenant les bovidés * Interj. qui marque le dégout
5 - Sel de l'acide oléique * Matière fécale
6 - Fatigué, usé * Deux consonnes * Attacher
7 - Deux, chiffres romains * Règle obligatoire, pl. * Ville de premier ordre
8 - Epoque * Capitale de l'Irlande
9 - Harrassé de fatigue, pl. * Anc. note de mus. * Saint
10 - Sud-ouest * Evaluer le volume d'une quantité de bois
11 - Oiseau passereau jaune et noir * Principe de la vie
12 - Né du même père et de la même mère * Entreprendre, essayer

VERTICAL.
1 - Relatif au pétrole * Nouveau Franc
2 - Qui se rapporte à une île, pl.
3 - Principe de la vie, pl. * Etablissement où l'on enseigne
4 - Du verbe écrier * Conj.
5 - Introduire de nouveau
6 - Poète latin né à Campanie
7 - Ch. l. du dép. du Calvados * Symb. de l'antimoine * Dénué d'esprit
8 - Art. espagnol * Pareil * Combat de deux personnes, corps à corps
9 - Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur forme quand la force a cessé d'agir
10 - Argile rouge ou jaune * Viscère double * Petit rongeur
11 - Action énergique du corps ou de l'esprit * Du verbe semer
12 - Allure d'une bête de somme * Passer du dehors au dedans

solution à la page 11

Sécurité Familiale *Bonne Fête*

VENDREDI, 14 février
M. Lionel W. Brodeur, Edmonton
M. Alphonse Dion, Donnelly
M. Charles Gauvreau, St-Paul
M. Aimé Lemay, Guy

SAMEDI, 15 février
M. Rodolphe Lafrance, St-Paul
M. Ernest Langlois, Lamoureux

DIMANCHE, 16 février
M. Georges Belzile, Marie-Reine
Rév. Frère Charles Campeau, o.m.i., Edmonton
Mlle Huguette Dallaire, Québec

LUNDI, 17 février
M. Robert Giguère, St-Paul
M. John Halun, Edmonton
M. Emmanuel Lepage, Hinton
M. Ferdinand Levesque, Falher
Me Lucien Maynard, Edmonton
M. Adrien Rondeau, Bonnyville
Sr Lucille Charest, c.s.c., Donnelly
M. Héracléus Tremblay, Marie-Reine

MARDI, 18 février
M. Joseph P. Lemire, Falher
M. Marcel Parker, Jean-Côté
M. Berhard Pitavy, Montréal
Mme Marie-Luce Ouellette, McLennan

MERCREDI, 19 février
M. Ray Bélanger, McLennan

JEUDI, 20 février
Mme Bernadette Huot, St-Albert
M. Clément A. Mageau, Bonnyville
Sr Marlene Bosch, c.s.c., Edmonton



PAYSAGES DE NEIGE

Un tourbillon de neige dansant au sommet d'une pyramide neigeuse élevée par le vent, des branches pliant sous le poids de la neige étincelante, des ciels d'hiver d'un bleu de glace -- l'hiver transforme la nature en paysages de neige, et les Canadiens s'affairent à charger leurs appareils pour le populaire sport d'hiver de la prise de vue photographique.

Les scènes d'hiver donnent de belles photos que vous les utilisiez pour vos voeux photographiques de Noël de l'année prochaine, pour votre album de photos, pour des présentations de diapositives ou de films-ciné, ou bien que vous les gardiez toute l'année à la maison comme tableaux de peinture. Les paysages de neige que vous photographiez exprimeront pour toujours vos réactions à notre froid mais beau climat.

Si vous sortez pour une promenade à pied ou en voiture dans la campagne, pour une sortie de ski ou pour une promenade matinale après une chute de neige, n'oubliez pas de prendre votre appareil et une provision de films en couleurs avec vous. Vous rencontrerez probablement une scène que nous aimeriez voir sur les murs de votre salon.

Lorsque vous photographiez dans la neige, gardez à l'esprit quelques conseils de composition. Qu'est-ce que la composition? C'est ce bref instant de réflexion lorsque vous regardez à travers votre viseur. Bien souvent cela fait toute la différence entre de bonnes photos et des photos exceptionnelles.

Commencez la composition de votre scène en la cadrant bien dans le viseur. Essayez ensuite sous plusieurs angles pour déterminer celui qui est le plus agréable à l'oeil. Choisissez quelque objet ou sujet comme premier plan de la scène pour en faire un "centre d'intérêt", et prenez-le légèrement décalé du centre de votre viseur.

Par exemple, dans le paysage de neige ci-dessus le ruisseau constitue le centre d'intérêt. Tout naturellement, l'oeil le suit sur la photo à partir du coin inférieur gauche de la scène. Le ruisseau est très simplement encadré de part et d'autre par les branches couvertes de neige. L'atmosphère d'hiver en fait une photo remarquable.

Lorsque vous cadrez la scène dans votre viseur, n'oubliez pas de la rendre aussi simple que possible. Essayez d'éviter les détails inutiles ou ceux qui pourraient distraire l'attention du spectateur. C'est la photo la plus simple, comme celle-ci, qui produit le plus d'effet sur les spectateurs.

Remarquez la courbe du ruisseau dans la photo ci-dessus. Une ligne courbe constitue une véritable mine d'or au bout de votre viseur. Si vous découvrez par hasard une scène ou figure une route ou un cours d'eau qui serpente, vous avez à votre portée les condition naturelles réunies pour un paysage de neige agréable à l'oeil.

Le jour idéal pour photographie des scènes d'hiver doit être clair et ensoleillé avec un ciel bleu et une croûte de neige scintillante. Quand un jour semblable se présente, partez alors à la chasse du vieux bonhomme hiver avec votre appareil.

Lorsque vos photos ressembleront à celle-là, vous ne verrez plus d'inconvénient à braver notre froid climat canadien. Après tout, il y a beaucoup de chaleur dans une belle photo que vous prenez vous-même.

Le Chapelet à CHFA

FEVRIER

13. Hockey.
14. Paroisse St-Louis, Bonnyville.
15. Conseil LaVérendrye des C. de C., Edmonton.
17. Familles Paul Côté et Achille Labbé, Falher.
18. Paroisse St-Emile, Legal.
19. Professeurs de l'Ecole Providence, McLennan.
20. Hockey.
21. Famille de Mme Eva Latson, Edmonton.
22. Conseil LaVérendrye des C. de C., Edmonton.

TANGENTE

BAPTEMES -

Joseph, Charles, Victor, fils de M. et Mme René Lussier, né le 18 décembre et baptisé le 26. Parrain et marraine, M. et Mme Victor Lapalme, de Kingston, Ont. oncle et tante de l'enfant.

Joseph, Emile, Donald, fils de M. et Mme Richard Bouchard, né le 7 janvier et baptisé le 26. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Laurin, oncle et tante de l'enfant.

Marie, Ghislaine, Carmen, fille de M. et Mme Philippe Goudreault, née le 19 janvier et baptisée le 26. Parrain et marraine, M. J. M. Bélanger de Rivière-Qui-Barre et Mlle Ghislaine Goudreault de St-Félicien, Qué., oncle et tante de l'enfant.

Marie, Chantal, fille de M. et Mme Abel Ouellet, née le 19 janvier et baptisée le 26. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Ouellet, oncle et tante de l'enfant.

Sincères félicitations à tous les heureux parents.

*****

Plusieurs personnes se sont rendues à Falher à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Régionale de la Riv.-la-Paix. Mme Henri Boivin fut élue comme représentante de Tangente. Pour faire suite à cette assemblée, nous aurons une réunion paroissiale au cours de laquelle nous nommerons 2 autres représentants pour le Comité régional qui étudiera les problèmes scolaires de l'enseignement en français dans notre région.

*****

Sont présentement hospitalisés: Mme Célina Thibault; Mme Jeannette Jacob; Mme Jessie Purcha; M. Robert Thibault et Dolorès Cloutier. Meilleux voeux de prompt rétablissement à toutes ces personnes.

*****

L'Assemblée mensuelle des Fermiers Unis de l'Alberta (hommes et femmes) eut lieu le 3 février dernier chez M. Ray Erickson. La prochaine rencontre aura lieu le 3 mars, à 8h. p.m., chez M. Philippe Ouellet. Cordiale bienvenue à tous.

*****

M. et Mme Philippe Goudreault nous ont quittés pour passer quelques semaines à Rivière-Qui-Barre, chez les parents de Mme Goudreault, M. et Mme Bélanger.

ST-JOACHIM

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre communauté chrétienne paroissiale Michelle, Marie, Fille de Lucien Brodeur et de Lucille Comeau; Paul, Arthur, Auguste, fils de Robert Bernard et de Louise Gourdine; Raymond, Charles, fils d'Euclide Ménard et de Raymonde Gamache.

*****

Hospitalisé à l'Hôpital Général d'Edmonton, mais en bonne voie de convalescence, M. Eugène Roy; également, Mme Joseph St-Martin.

*****

A compter du 16 février prochain, les membres de la Caisse Populaire de St-Joachim sont priés de bien vouloir apporter leur livret pour que l'on puisse y inscrire les entrées de dividendes et ristourne et ainsi mettre tous ces livrets à date.

Alliance Française

Le 26 février prochain, à 8h., au théâtre des étudiants (S.U. B. Theatre), Monsieur Pierre VIALA, invité par l'Alliance française d'Edmonton et de Département des langues romanes de l'Université de l'Alberta, donnera un RECITAL de poésie auquel tous les amateurs sont cordialement invités. Le talent de Pierre Viala est au-dessus de tout éloge; ce "diseur" est un véritable magicien qui arrive, à lui tout seul, à faire revivre devant vous tout un monde d'événements, de sentiments et d'impressions jaillis un jour de l'imagination créatrice d'un poète ou d'un écrivain; tantôt drôle, tantôt bouleversant, Pierre Viala vous tient deux heures sous son charme et on voudrait qu'il ne s'arrête jamais.

Donc, tous sont invités à venir entendre Pierre Viala le 26, et l'entrée est gratuite. Au plaisir de tous vous y voir!

En sept heures...

(suite de la page 1)

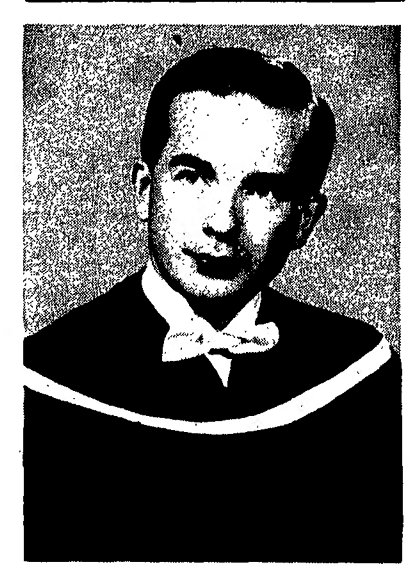
D'une part l'on appris que M. Pelletier serait accompagné de six autres personnes et de l'autre qu'un avant-programme de sa visite avait déjà été préparé. Ce dernier prévoit son arrivée le jeudi soir et l'accueil à l'aéroport par un groupe très restreint de personnes dont le président de l'A.C.F.A., puis, le lendemain, la rencontre de quelques autorités du gouvernement provincial, une visite à l'Université, la rencontre de divers groupes ethniques et, en soirée, le grand banquet organisé par notre Association. Le samedi matin, M. Pelletier doit déjeuner en compagnie d'un groupe de représentants de l'A.C.F.A. puis, plus tard, se diriger vers Calgary jusqu'en fin d'après-midi avant de repartir pour Ottawa.

Tout ceci, évidemment, n'est qu'un avant-programme et peut être considérablement changé. Pour sa part, l'Exécutif a décidé de mettre sur pied un Comité chargé de l'organisation de la visite et de l'Assemblée générale annuelle. Il est composé de sept membres: M. Gérard Diamond, M. le Juge André Déchêne, le R.P. Jean Patoine, Mme Gabrielle Baillargeon et MM. Jacques Boucher, Gérard Guénette et J.-Maurice Olivier.

EXCELLENTS RESULTATS A RIVIERE-LA-PAIX

L'Exécutif s'est montré très satisfait de l'Assemblée annuelle tenue à la Rivière-la-Paix et tout particulièrement du travail qui s'est fait et qui doit se poursuivre dans le domaine scolaire et qui résulte directement de l'étude régionale de cette question entreprise au cours de

(suite à la page 16)



Me Michel Meunier

Nous sommes heureux d'annoncer l'admission au Barreau de l'Alberta, le 31 janvier dernier, de Me Michel Meunier d'Edmonton, fils de M. et Mme Philippe Meunier de Saint-Paul. Le jeune avocat fut présenté par Me Gérard Amerongen et admis par l'hon. Juge André Déchêne de la Cour Suprême. Me Meunier a fait ses études primaires et secondaires à St-Paul et universitaires à Edmonton où il a obtenu son B.A. et son LL.B.

Me Meunier avait préalablement été admis au Barreau de la Colombie-Britannique en juin 1968. Il fait maintenant partie de l'étude Amerongen et Burger d'Edmonton. Sincères félicitations et meilleurs voeux à notre jeune compatriote.

Gain-surprise...

(suite de la page 1)

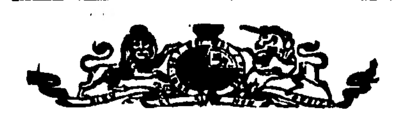
Les premiers commentaires du vainqueur ont été pour dire "qu'il y avait brèche dans la digue créditiste, et que ces résultats n'étaient qu'un indicatif des résultats d'une prochaine élection générale".

La défaite des Créditistes est d'autant plus cuisante que l'ancien premier ministre Manning avait fait des efforts personnels pour aider le candidat Johnson et que le gérant de campagne de ce dernier n'était nul autre que Preston Manning, fils d'Ernest.

Interrogé à Ottawa où il participe à la conférence fédérale-provinciale, M. Harry Strom n'a pas mis de temps à déclarer que cette défaite n'était pas significative et qu'il était déçu du petit nombre d'électeurs qui se sont présenté aux urnes.

Pour leur part, plusieurs experts y voient un cinglant rejet de la position extrémiste adoptée par M. Strom avant la conférence fédérale-provinciale, et la poursuite de la montée conservatrice enregistrée au cours des dernières élections générales.

D'autres soutiennent - mais sans beaucoup d'espoir que ça se réalise - que M. Strom n'a pas, comme son prédécesseur, la confiance populaire et qu'il devrait au plus tôt déclencher de nouvelles élections générales.



évène ments

LE 26 FEVRIER

L'Alliance Française d'Edmonton vous invite cordialement à un Récital de poésie donné par Pierre VIALA, à 8h. p.m., au théâtre des étudiants (S.U.B. Theatre). L'entrée est gratuite.

*****

1er MARS

Au Students' Union Theatre (campus U. de A.) A Coeur Joie d'Edmonton présente "Choeur à coeur II", à 8h.30 p.m. Billets en vente à la porte ou en téléphonant aux numéros suivants: 482-2119 -- 466-2169.

*****

22 MARS

Au Students' Union Theatre (campus U. de A.), A Coeur Joie d'Edmonton présente "Rallye-Chorales des Jeunes", à 8h. p.m. Le prix et les lieux d'achat des billets seront annoncés plus tard.

VIMY

M. et Mme Jean Boissonnault sont les heureux parents d'un petit garçon né le 12 janvier.

*****

Une soirée de famille a eu lieu chez M. et Mme Emile Laplante à l'occasion du 85e anniversaire de Mme Bernadette St-Arnaud, le 3 février dernier.

*****

M. l'abbé Desjardins, notre curé, est parti lundi dernier pour St-Albert où il suivra un cours au Grand Séminaire.

*****

Mlle Madeleine Landry du Lac LaBiche était de passage chez ses parents, M. et Mme François Landry.

M. et Mme Roland Provinçal et leur famille de Westlock visitaient leurs parents, M. et Mme Wilfrid Provinçal.

Mme Laura Fortier et son fils Robert visitaient M. et Mme Germain Fortier au cours de la dernière fin de semaine.

MM. Raymond Gagné et Laurier Fortier sont maintenant inscrits à NAIT pour y suivre des cours de mécanique.

Les Franco-Manitobains se tournent vers Ottawa

par Rhéal TEFFAINE

Il y a un peu plus d'un mois, plusieurs centaines de Franco-Manitobains venus de tous les coins de la province se réunissaient à St-Boniface pour élaborer un plan d'action qui aura des répercussions sur leur société. Même les organisateurs du Congrès-Rallye de décembre 1968 n'avaient osé croire à l'enthousiasme qui anima les quelque 600 délégués au cours de cet important congrès.

Il a toujours été difficile de trouver quelqu'un de passif ou neutre face à la société franco-manitobaine. Etant donné sa situation géographique, la concentration de sa population dans des territoires bien définis et l'importance de sa survie ou de sa disparition pour la nation canadienne, les observateurs sont normalement portés à passer jugement sur l'avenir de cet flot français dans les plaines de l'Ouest. Ceux qui croient à une fédération canadienne renouvelée doivent forcément espérer son épanouissement, tandis que ceux qui préconisent l'indépendance du Québec ou une espèce de Marché commun à la René Lévesque aiment répéter sans cesse qu'elle est vouée à l'assimilation et par le fait même est appelée à disparaître. Quoi qu'il en soit, pour les uns et pour les autres, le Congrès-Rallye de décembre 1968 fut révélateur.

Un nouveau centre nerveux

Ceux qui croyaient toujours à la possibilité d'une fédération canadienne renouvelée mais qui commençaient à se poser de sérieuses questions sur l'existence de deux nations sur toute l'étendue de son territoire ont découvert un nouveau centre nerveux d'animation. Cet enthousiasme a non seulement engendré une publicité imprévue mais a aussi porté les pessimistes à se taire, du moins pour le moment. Les propos éclairés et heureux du secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, devant quelque mille convives ont évidemment été longuement ovationnés.

Le discours de M. Pelletier était fort et marquait une nouvelle étape dans la politique que s'est fixée l'équipe Trudeau non seulement de protéger les groupes minoritaires anglais et français du pays, mais aussi d'enrayer l'apathie qui résultait de longues années d'injustice en ce qui concerne les groupes minoritaires français, et de donner un dernier "coup de pouce" comme le disait M. Pelletier, pour permettre leur épanouissement. Les Canadiens français du Manitoba ne sont pas tellement intéressés à confier leur avenir au gouvernement provincial, toujours au stage de l'enfance lorsqu'il s'agit du Canada de demain. C'est pourquoi ils jugent, non seulement important, mais aussi essentiel, que le gouvernement fédéral fixe une législation qui comportera non seulement des garanties constitutionnelles mais aussi un service permanent afin d'éviter la répétition d'événements historiques néfastes comme celui de 1916. C'est pourquoi ils souhaitent dans le plus bref délai possible la création de cadres permanents et irrévocables créés par le gouvernement fédéral qu'ils jugent comme le seul disposé à les entendre et à les comprendre.

Les Canadiens français du Manitoba se réjouissent donc de voir l'équipe Trudeau fixer des cadres qui assureront non seulement la défense des groupes minoritaires français, mais qui, de plus, participeront à leur animation socio-culturelle. Ils voient donc d'un bon oeil la nomination de M. Léger, ancien ambassadeur du Canada en France, à un poste important au sein du secrétariat d'Etat, afin d'assurer la création de services qui ne seront pas victimes des intempéries des personnalités politiques appelées à se succéder.

La concrétisation de ce rêve en 1969 est un des éléments les plus importants pour assurer l'épanouissement des groupes canadiens-français aussi bien à l'extrémité Ouest qu'à l'extrémité Est du pays. Les Franco-Manitobains se sont donc choisi une nouvelle équipe qui est fermement résolue à mettre la main à la pâte et de voir à ce que ce projet aboutisse avant 1970.

Le Droit, 30 - 1 - 69.

L'achat de charbon canadien par le Japon donne un regain de vie dans l'ouest du pays

EDMONTON - Cinq contrats à long terme signés avec des acieries japonaises et représentant une valeur de $1,500,000,-000 ont apporté à l'industrie du charbon de l'ouest du pays un regain de vie.

Le dernier de ces cinq contrats, signé entre les sociétés Nippon Kokan Kaisha et McIntyre Porcupine, prévoit la livraison de 29,500,000 tonnes de charbon de haute qualité sur une période de quinze ans, à compter du mois de mai 1970. Le charbon proviendra des dépôts de Smoky River, à 225 milles au nord-ouest d'Edmonton.

Egalement en 1970, la société Kaiser Coal commencera l'expédition de 51,000,000 de tonnes de charbon provenant de la mine de Natal, en Colombie-Britannique. Ce dernier contrat, qui a aussi été signé avec les Japonais, sera d'une durée de quinze ans. Cardinal River Coals, de Luscar, en Alberta, commencera à fournir 1,000,000 de tonnes par année, également sur une période de quinze ans.

D'autre part, un contrat d'une durée de quinze ans est déjà en vigueur et concerne la livraison de 13,500,000 tonnes de charbon provenant de la Coleman Collieries, en Alberta.

Le directeur-général de la Coal Operators Association of Western Canada, M. W.C. Whittaker, estime que les choses devraient continuer après quinze ans. Il souligne l'importance des contrats à long terme.

Dans l'absence de continuité, c'était alternativement le festin et la famine, dit-il. Mais maintenant les gens peuvent se permettre de faire des placements et d'investir dans de l'équipement de première qualité. M. Whittaker estime que les commandes japonaises exigeront au moins 1,275 travailleurs de plus dans les mines.

Les commandes japonaises, qui représentent 7,500,000 tonnes par année en moyenne augmenteront la production de plus de 100 pour cent. C'est une situation formidable après la crise des années 1950 dans ce secteur.

Au cours de ces années, l'industrie du charbon a été fortement affectée par l'abandon de la locomotive à vapeur et l'utilisation intensive du pétrole et du gaz pour le chauffage.

Avec plus de 95 pour cent des réserves de charbon du Canada, l'ouest a extrait 12,-394,000 tonnes au cours de 1949, une année record. Vers 1963, la production avait baissé à 5,-126,000 tonnes, et elle s'est ensuite améliorée graduellement pour se chiffrer à 6,567,000 tonnes en 1967.

Le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre offre de l'aide aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick pour se rendre dans l'ouest, mais on constate une réticence à déménager et un problème du logement près des mines.

Les contrats apporteront aussi des revenus au Canadien Pacifique qui transportera le charbon des mines de Crownest, et au Canadien National qui s'occupera des expéditions de Luscar et Smoky River.

La mine Kaiser investit, à elle seule, $70 millions dans de nouvelles installations, et des villes minières abandonnées reprennent vie.

Quand le "prix spécial" n'en est pas un...

OTTAWA - C'est de la publicité trompeuse que d'annoncer un prix "spécial" sur une bouteille de shampooing.

Le juge John R. Matheson, de la Cour d'Appel de l'Ontario, en a ainsi décidé, en rapport avec la Loi contre les monopoles, dans un jugement contre Colgate-Palmolive Ltd., qui fabrique le shampooing Halo.

Notant que la compagnie, avant que l'affaire vienne devant les tribunaux, avait accepté de changer l'étiquette et d'utiliser l'expression "prix de détail suggéré" au lieu de "prix spécial", le magistrat a refusé d'imposer une amende, croyant que la condamnation en constituait une adéquate.

Le juge Matheson base sa décision sur le fait que le prix "spécial" de $1.49 sur l'étiquette était en réalité le prix ordinaire, mais qu'un acheteur pouvait facilement croire à une offre en-dessous du prix de vente ordinaire.

Cependant, tel n'était pas le cas. Le prix donné comme "spécial" sur l'étiquette était le prix normal du shampooing pour ce format de contenant, le plus gros offert par la compagnie.

Les procureurs de la compagnie ont représenté qu'il s'agissait en fait d'un prix spécial de 11.2 cents l'once, comparativement à 12, 20.7 et 30 cents l'once pour le même produit dans des contenants d'autre format.

La décision du juge Matheson casse l'acquittement qui avait été prononcé en avril dernier par le juge C. Edward Carter de la Cour de Magistrat.

Enonçant ses raisons pour ne pas mettre la compagnie à l'amende, le juge Matheson déclare notamment qu' "en cherchant à formuler de plus hauts standards, il faudrait éviter de le faire au dépens d'une compagnie respectée vendant un bon produit à un bon prix."

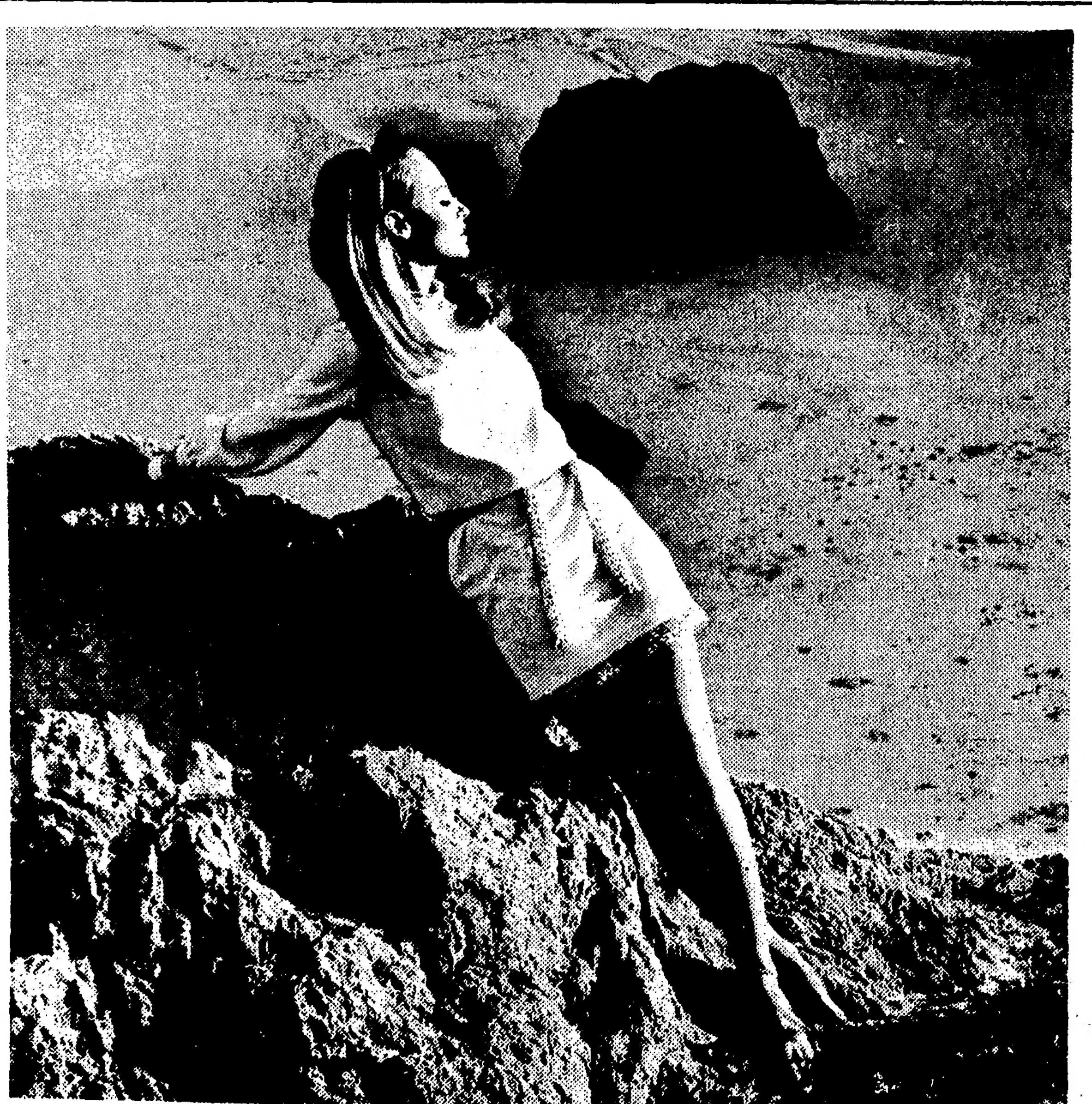
Contre l' "alcotest"

OTTAWA - Le ministre de la Justice, M. John Turner, a été l'objet d'une critique directe, concernant l'amendement qu'il a proposé au code criminel relativement aux conducteurs dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, lors d'une rencontre avec un représentant de l'Association canadienne des automobilistes.

M. R. B. Erb, directeur de cette association, a déclaré que le fait de "donner un dossier criminel à un homme parce que ce dernier refuse de se soumettre à un alcotest, constitue une violation des droits de l'homme".

M. Erb a déclaré que l'association qu'il dirige, et qui compte 1,000,000 de membres, approuve les tests visant à déterminer la teneur d'alcool dans le sang chez les automobilistes, comme moyen efficace contre ceux qui conduisent en état d'ébriété.

Il a ajouté, cependant, que l'association désapprouve énergiquement une législation qui donnerait automatiquement un dossier criminel à un automobiliste qui refuserait simplement de se soumettre à un test d'haleine.



Le décor: une plage des Bermudes, en bordure de la Baie du Fer à cheval. Le modèle est une jeune mariée en voyage de noces à cet endroit, et elle porte une "mini" que l'on a nommé "déesse-cocktail". Le tout, enfin, est pour annoncer la parution des nouvelles créations Singer "Faites-les vous-même" pour le printemps!

Devinettes

- Qu'est-ce qu'un biberon? Votre maman sourira de la réponse.

*****

- Quelle est la ville réputée pour son eau pourtant inbuvable et dont vous offrirez peut-être un flacon à votre maman pour sa fête?

*****

- Les syllabes MA, ME, MO, MU, MA forment, dans l'ordre, le début du mot mère en latin, grec, anglais, allemand, espagnol et italien. Pouvez-vous rajouter les lettres qui manquent à chacun?

*****

Réponses:
- Un adjoint aux mères
- Cologne
- MAter, MEter, MOther, MUtter, MAdre.

L'industrie du gaz naturel va encore renforcir sa position

L'année 1968 constitue une autre année de croissance économique rapide aussi bien pour l'économie canadienne dans son ensemble que pour l'industrie du gaz naturel.

En analysant les progrès de l'industrie au cours de l'année dernière, on remarque que l'industrie du gaz naturel s'est non seulement maintenue au niveau général mais elle a souvent été le leader dans la voie d'une meilleure productivité.

Les ventes intérieures de gaz naturel ont augmenté de 9.2 pour cent par rapport à 1967. En conséquence, la consommation domiciliaire, commerciale et industrielle se chiffre à 762 milliards de pieds cubes.

Vers la fin de 1968, près de 1,750,000 Canadiens utilisaient le gaz naturel, soit une augmentation de 61,000 par rapport à l'année précédente. Comme l'intérêt pour le gaz naturel continue de s'accroître, on estime que le nombre des clients pour 1969 devrait atteindre 1,815,000.

Les revenus de la vente de gaz naturel au Canada ont atteint près de $1.4 million par jour pour un total de $505 millions. En 1969, on estime qu'une demande plus forte se manifestera dans toutes les grandes régions industrielles du pays, de sorte que les revenus pourraient atteindre $555 millions.

Importance des exportations

Un autre point saillant des progrès de l'industrie du gaz naturel se trouve dans l'évolution des exportations de ce produit aux Etats-Unis. Au cours de 1968, 625 milliards de pieds cubes ont été vendus à ce pays, pour un revenu de $162 millions. En 1969, nos ventes de ce produit aux Etats-Unis devraient permettre de gagner $180 millions, estime-t-on.

Le directeur général de l'Association canadienne du gaz, M. W. H. Dalton, estime que cette demande intérieure et extérieure accrue pourra être satisfaite par l'industrie.

La production de gaz naturel en 1968, devrait se chiffrer à 1,920 milliards de pieds cubes et les réserves, qui dépassent maintenant 43,000 milliards de pieds cubes doivent augmenter dit-on en moyenne de 2 milliards de pieds cubes par année au cours des deux prochaines décennies.

En plus de l'importance de l'usage direct du gaz naturel, cette source d'énergie est aussi à l'origine d'un nombre important de sous-produits qui contribuent de façon substantielle à l'économie de la nation canadienne.

Les ventes de gaz naturel liquéfié tels que le gaz propane, le gaz butane, et les essences naturelles sont évaluées à plus de 120 millions en 1968, comparativement à $4 millions il y a dix ans.

Le soufre, un autre sous-produit important, a rapporté $90 millions sur le marché intérieur et les marchés extérieurs.

M. Dalton déclare que l'industrie du gaz naturel occupe une place unique, en terme de croissance, dans le monde des affaires canadien. Son orientation vers le progrès et l'expansion lui permettra de renforcir sa position au cours des années à venir.

Le dollar canadien a connu des moments difficiles l'an passé

Au cours de l'année 1968, le dollar canadien a connu la pire succession de coups, de chocs depuis près de vingt ans, en ce qui concerne son équivalence au dollar des Etats-Unis.

Depuis que notre dollar a été fixé à 92.5 cents américains en 1962, il a flotté dans des limites sûres entre cette valeur et le taux de variation d'un pour cent permis par le Fonds monétaire international.

Mais au milieu du mois de janvier 1968, notre dollar est tombé à 91.71 cents américains, soit le niveau le plus bas en dix-sept ans et seulement 0.14 cent audessus de la limite fixée par le FMI.

La raison principale de cette situation se trouve dans l'annonce en janvier, plus précisément le premier jour de l'année, faite par le président Johsnon concernant les mouvements de capitaux des Etats-Unis.

La nouvelle politique ne visait pas le Canada, mais beaucoup de gens l'ont cru. En conséquence, ils ont commencé à acheter des dollars américains en forte quantité, à convertir leurs avoir de dollars canadiens en dollars américains, ce qui a amené une chute de notre devise.

Le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont agi rapidement. Au cours de janvier, le Canada a fait baisser ses réserves fixes de change étranger de quelque $350 millions de façon à acheter suffisamment de dollars canadiens pour garder le prix du marché dans les limites du FMI.

Un autre choix se présentait dans cette situation: la dévaluation.

Durant le mois de janvier, la Banque du Canada a augmenté son taux d'intérêt aux banques à charte à un taux sans précédent de 7 pour cent. Il était de 6 pour cent au moment de la hausse.

Cette mesure a attiré l'investissement étranger, ajoutant ainsi aux réserves de change étranger du Canada et facilitant aussi sa politique de soutien du dollar canadien.

L'action entreprise a donné ses résultats. Après une fin de semaine sombre, le dollar s'est raffermi.

Plus tard, le Canada a obtenu de la Federal Reserve Bank américaine, un prêt "swap" d'un milliard de dollars afin d'avoir une plus grande quantité de dollars américains en cas de besoin, et reçu du FMI un droit de tirage de $185 millions comme mesure supplémentaire.

Cependant, ces argents ne furent jamais nécessaires dans leur totalité, et depuis le Canada a remboursé ses tirages et annulé un crédit stand-by de la US Export-Import Bank.

En décembre, le ministre canadien des Finances a annoncé l'élimination du plafond sur les réserves de change du Canada, plafond qui avait été imposé par les Etats-Unis en 1963 en échange pour l'exemption que ce pays accordait au Canada de la taxe d'égalisation des taux d'intérêt.

Le Canada dépend moins du reste du monde

Selon les statistiques les plus récentes, le Canada dépend de moins en moins du reste du monde pour des matériaux bruts mais sa demande s'accroît pour des produits finis de l'étranger.

L'accord canado-américain sur le libre-échange dans l'industrie de l'automobile a contribué dans une très large mesure à accroître les importations au Canada des automobiles et des pièces d'automobiles, mais cet état de choses est contrebalancé par le fait que le Canada en exporte beaucoup également. Le déficit commercial canadien en ce qui touche les autos et les pièces d'autos est en train de diminuer.

Mais indépendamment du secteur des véhicules à moteurs, des moteurs et des pièces d'automobiles, la tendance générale dans le domaine des importations reflète le progrès toujours croissant dont jouit le Canada comme pays industrialisé.

Les statistiques les plus récentes révèlent que les importations globales pour les 11 premiers mois de l'an dernier s'élevaient à $11,260,036,000, soit un relèvement d'environ 20 pour cent sur la période correspondante en 1966. Mais lorsqu'on considère cette croissance des importations dans son ensemble, on s'aperçoit que le Canada dépend moins des matériaux bruts et des produits ouvrés et se penche de plus en plus du côté des produits finis.

Environ 62 pour cent des importations canadiennes l'an dernier, étaient des produits finis, soit par exemple de la machinerie, de l'équipement destiné au transport et à la communication, d'autres genres d'équipement et d'outils, etc. C'est donc un relèvement de sept pour cent au regard des deux années précédentes.

Par contre, les matérieux bruts et produits ouvrés importés - produits chimiques, plastiques, fer et acier ouvrés et autres métaux y compris les alliages - ont reculé pendant les 11 premiers mois de 1968, totalisant moins de 20 pour cent de toutes les importations canadiennes. Le total pour la période correspondante en 1966 étaient de près de 23 pour cent.

La pilule pour chiens et chats

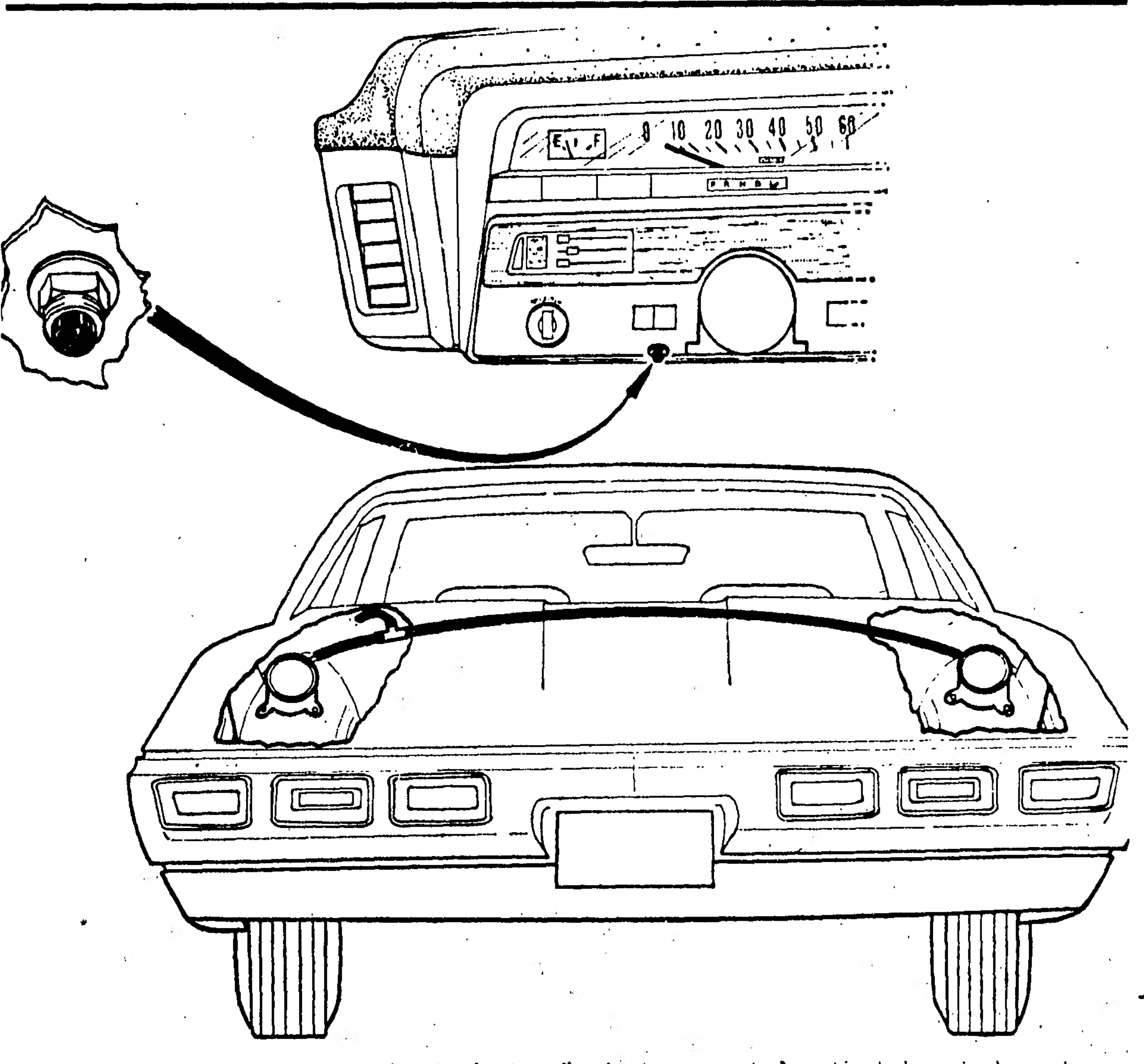
LONDRES - L'usage des pilules anticonceptionnelles devrait être étendu aux chiens et aux chats, a proposé jeudi Lord Arran, l' "enfant terrible" de la Chambre Haute, au cours d'un bref débat sur la prolifération de la population canine et féline de Grande-Bretagne.

Auparavant un autre pair, Lord Ferrer, avait estimé à 100,000 par an le nombre des chiens abandonnés de Grande-Bretagne ajoutant que la Société protectrice des animaux en tuait en outre 200,000 annuellement.

Pour devenir alcoolique

UN JEUNE DE

* 25 ans qui s'adonne à l'abus d'alcool devient alcoolique, en moyenne, après 10 à 12 ans;
* 20 ans seulement le devient, généralement déjà après 5 ans;
* moins de 15 ans, 5 à 6 mois d'abus d'alcool suffisent parfois pour faire apparaître un alcoolisme difficilement guérissable.



Un système qui permet, par le simple jeu d'un bouton poussoir à portée de la main du conducteur, d'appliquer un composé chimique pour donner aux pneus une adhérence beaucoup plus grande que normale sur la glace ou dans la neige profonde, vient d'être lancé par la société General Motors du Canada. Disponible moyennant supplément, le système est destiné à jouer le rôle de chaîne et à assurer au pneu une adhérence trois fois plus grande que celle qu'il peut normalement donner. Le composé est vaporisé sur les pneus arrière au moyen d'un aérosol alimenté par un réservoir monté dans le coffre à bagages et dont la commande se trouve devant le conducteur, au bas du panneau de bord. Un pneu ainsi traité résiste à plusieurs milles de roulement sur des routes couvertes de neige. Cependant, le composé s'use rapidement lorsqu'on roule à grande vitesse sur des surfaces sèches.

Carême de Partage '69

LE CONTEXTE - "Carême de Partage" est le nom choisi pour la campagne de Carême contre la faim (pour le développement) menée par l'Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix. Cet organisme est chargé par l'épiscopat canadien d'organiser et de promouvoir l'aide aux pays en voie de développement. Cette aide sera consacrée à améliorer la situation socio-économique des habitants de ces contrées, de préférence par l'action même de la population locale.

LES BUTS - Le "Carême de Partage" est une période d'activité plus intense de l'organisme destinée à:

-informer et sensibiliser plus fortement la population canadienne, et plus spécialement les catholiques, aux problèmes du sous-développement dans le monde;

-recueillir les fonds nécessaires au financement de projets de développement dans divers pays (agriculture, éducation de base, organisations, coopératives, etc...);

-permettre aux chrétiens de revivifier leur carême par le partage avec leurs frères déshérités dans le monde et ainsi de participer à leur lutte pour un monde meilleur.

LES DATES - "Carême de Partage" commencera cette année le 19 février (Mercredi des Cendres) avec le début du Carême. Il est suggéré qu'à cette occasion une activité spéciale marque l'ouverture (soirée spéciale comprenant messe, repas de la faim et conférences, films forums, etc...). Si rien ne peut être fait à cette occasion, paroisses, écoles, associations sont invitées à utiliser les trois semaines suivantes pour organiser une telle activité.

La période du 9 au 16 mars devrait spécialement être utilisée dans ce sens, et être surtout consacrée à attirer l'attention du public sur les problèmes de l'inégalité entre les riches et les pauvres dans le monde. A cet effet, les moyens de communication de masse devraient être utilisés au maximum.

La campagne sera couronnée par une collecte dans la plupart des églises canadiennes 16 mars, 4e dimanche du Carême, spécialement consacré à la faim dans le monde et au développement des peuples.

LES BENEFICIAIRES - Tous ceux qui sont dans le besoin, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'idéologie. Un don fait à l'occasion du Carême de Partage signifie une aide:

-aux masses mal nourries et sous-alimentées d'Asie qui, privées du strict minimum de calories et des protéines essentielles, ne sont capables que d'un travail physique ou d'un effort intellectuel limités.

-aux paysans et aux habitants des taudis de l'Amérique latine qui aspirent à pouvoir satisfaire les exigences fondamentales à toute existence humaine digne de ce nom: pain, travail, éducation, liberté, justice, paix, dignité humaine.

-aux nouvelles nations africaines qui ont à faire face à des problèmes d'organisation de leur pays, lesquels dépassent souvent leurs possibilités actuelles.

-aux victimes des guerres et des cataclysmes (tremblements de terre, inondations, sécheresses, etc...) en quelque endroit que ce soit.

Partager, c'est participer

Pour que les pays de la faim sortent de l'impasse où ils se trouvent, il faut que leurs habitants aient les moyens de devenir les artisans de leur propre destin.

Le Carême est un temps de pénitence. Autrefois, cela voulait dire se mortifier, par ascèse. Hier, on nous demandait en outre de nous priver pour les autres. Mais aujourd'hui, on ne voit plus bien quel rapport il peut y avoir entre la pénitence et le combat pour la justice. "Le développement, c'est mettre les hommes debout", dit Dom Helder Camara. Et cette tâche-là est une exigence impérieuse de la conscience, non une règle à laquelle on doive se conformer périodiquement. Pourquoi alors une "campagne de carême" du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement? Parce que cette Passion que nous nous apprêtons à commémorer en faisant le point sur le sérieux de nos existences, nous en retrouvons l'image sur le visage de nos frères souffrants. A quoi servirait de pleurer le Christ mort pour nos péchés si nous ne mettions en même temps tout en oeuvre pour venir à bout du grand péché de notre temps? Faire pénitence, c'est racheter. Et il n'y a pas de rachat de l'injustice sans partage avec ses victimes, c'est-à-dire une participation à leur effort pour se mettre "debout".

A votre service...

Cette petite rubrique lancée il y a quelque temps remporte auprès des lecteurs un succès assez foudroyant qui ne laisse pas de nous étonner. Nous recevons des demandes régulièrement, presque toutes pour la publication des paroles de plus d'une chanson... allant même jusqu'à six et sept demandes à la fois!

Malheureusement, l'espace que nous disposons à cette fin est limité, et nous ne pouvons publier les chansons qu'une par une... ce qui veut dire que certaines demandes doivent forcément attendre. Pour l'instant nous procédons selon le principe "premier arrivé, premier servi"... sauf dans les cas où la même chanson nous est demandée plusieurs fois (et alors nous lui faisons "sauter" quelques places s'il y a lieu).

Nous demandons donc à tous ceux qui nous ont adressé des demandes d'être patients... car déjà nous avons suffisamment de matériel pour alimenter "A votre service" jusqu'à la fin de mai!

Des innovations qui ont leurs répercussions

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, a parlé devant les membres de l'Institut des banquiers canadiens des innovations financières et de leurs répercussions sur les politiques publiques.

Il serait facile de dresser une liste assez imposante de ces innovations, a dit M. Rasminsky, en notant tout particulièrement qu'en matière de crédits une évolution assez profonde est intervenue dans l'attitude traditionnelle des banques à charte et des autres institutions financières du secteur privé.

Les emprunteurs hypothécaires et les consommateurs par exemple ont beaucoup plus facilement accès aux sources institutionnelles de crédit qu'auparavant et les banques et autres institutions financières ont mis au point diverses techniques qui permettent de réduire au minimum les risques particuliers que comportent certains nouveaux types de prêts et de plus anciens qu'on avait tendance à écarter dans le passé parce que d'un maniement trop délicat.

D'autre part, banques et autres institutions financières ont innové dans la façon d'attirer chez elles les fonds de la clientèle. On a mis au point toute une gamme de nouveaux comptes de dépôt conçus de façon à répondre avec la plus grande précision aux exigences et aux préférences les plus variées des épargnants et des bailleurs de fonds, et rémunérés à des taux intéressants par rapport aux effets à court terme et aux obligations d'épargne.

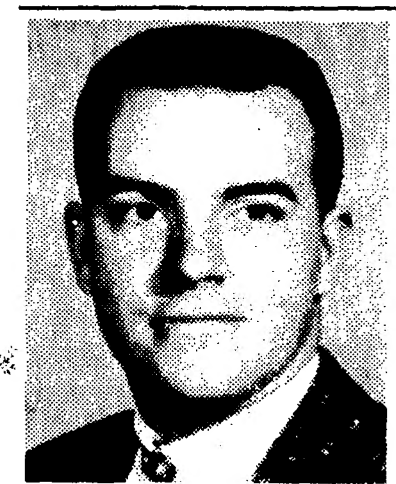
Le côté technique

Et il y a tout le côté technique représenté par l'ordinateur qui facilite le travail courant des banques et qui remet constamment en question le système traditionnel du paiement par chèques tirés sur des comptes de dépôt, d'où l'empressement des banques à mettre sur pied leurs sytèmes de cartes de crédit.

L'ordinateur est aussi en voie de modifier profondément le volume des données qu'il est maintenant possible de grouper et d'analyser, au profit de la haute direction des banques et des autres intéressés (par exemple, intéressés à la recherche économique dans les universités ou ailleurs).

Jeu de la concurrence

Et c'est le jeu de la concurrence entre les banques et autres institutions financières. Les impératifs sont: rémunérer suffisamment l'épargne de la clientèle et ne pas trop exiger des clients.



La saison de la Ligue Nationale de hockey est loin d'être terminée, mais il semble déjà assuré que le "Pilote de l'année" sera Scotty Bowman des Blues de St-Louis dont le club est à toute fin pratique déjà assuré de la première position de sa division. Plusieurs sont enclins à penser que les chances des Blues de remporter la coupe Stanley sont beaucoup plus grandes qu'on ne veut bien l'admettre dans la division est de la LNH.

Radio-Canada et les Jeux Olympiques

Cent six employés de Radio-Canada ont assuré les reportages des Jeux Olympiques d'été à Mexico, a révélé récemment aux Communes M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, en réponse à une question écrite par un député de l'opposition.

M. Pelletier, responsable de Radio-Canada devant le Parlement, a ajouté que le coût global des reportages s'est établi à $930,000 comprenant les frais des lignes de transmission entre le Mexique et le Canada, les droits de télévision au Canada, les salaires du personnel de Radio-Canada, des auxiliaires, des pigistes, les frais de déplacement et de subsistance et les frais d'expédition de l'équipement.

Le ministre a ajouté que Radio-Canada a reçu des commanditaires la somme de $315,000 dont $84,000 ont été versés aux stations privées affiliées à ses réseaux, de sorte que les recettes nettes se sont établies à $231,000.

Développement et Paix '68

Il y a un an, "Développement et Paix" lançait "Carême de Partage '68". Ce premier appel en faveur des pauvres du Tiers-Monde a été entendu par les Canadiens et leur réponse a été généreuse, spontanée et encourageante, non seulement lors de la collecte dans les églises mais aussi à travers les nombreuses initiatives qui ont été prises à cette occasion et par la suite. En plus de la collecte tenue de façon générale dans les paroisses le 4ième dimanche du carême qui a rapporté $1,320,-700., les Canadiens ont fourni à travers les micro-réalisations les marches, la campagne pour le fonds de secours Nigéria/Biafra et leurs dons personnels une somme additionnelle de $84,400. Ces apports portent le montant total confié, en 1968, à "Développement et Paix" pour les pays en voie de développement à $1,405,100.

Ce montant a été réparti de la façon suivante:

$901,000. pour les projets de développement socio-économique.

167,500. pour les secours d'urgence.

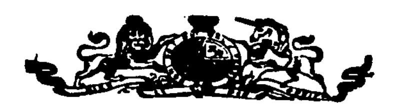
21,500. pour l'éducation, l'information et la formation de volontaires au Canada.

86,000. pour l'administration de "Développement et Paix" et de son programme d'aide extérieure.

23,800. pour l'organisation de la campagne "Carême de Partage '68".

Une somme additionnelle de $205,300 reste disponible pour les projets actuellement à l'étude reçus en décembre 68, janvier et février 69 et pour répondre aux demandes de secours d'urgence reçues durant cette période.

Projets de développement et secours d'urgence: $1,068,500



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPELS D'OFFRES

TRAVAUX DE REPARATION, ECLAIRAGE ET PANNEAU DE FUSIBLES, FORT SASKATCHEWAN, ALBERTA

Des soumissions cachetées et remises à l'attention du soussigné et portant sur l'enveloppe la mention de son contenu seront reçues au bureau du Directeur du District, Ministère des Travaux Publics du Canada, 9943 - 109e rue, Edmonton 14, Alberta jusqu'à 11:30 a.m. (H.N.R.) le 21 février 1969 pour "TRAVAUX DE REPARATION AU PANNEAU DE FUSIBLES ET ECLAIRAGE, BUREAU DE POSTE, FORT SASKATCHEWAN, ALBERTA".

On peut se procurer les documents de soumission au bureau du Ministère des Travaux Publics, 9943 - 109e rue, C.P. 219, Edmonton 14, Alberta.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P. W. Walters,
Directeur du District.

EDO#55

A VOTRE SERVICE!

CUPIDON

Interprètes: Les Bel Air

Cupidon, Cupidon,
Je suis seul depuis toujours,
Tu peux régler mon problème
Avec tes flèches d'amour.

Cupidon, Cupidon,
Moi je n'ai pas besoin de toi,
Car je l'aime, oh! oui, je l'aime...
C'est elle qui ne m'aime pas!

REFRAIN -
Cupidon, au milieu de son coeur,
Va lancer tes flèches de bonheur!
Et alors elle m'aimera,
Et elle viendra dans mes bras!
Cupidon, petit bonhomme, sorti des contes de fée,
Cupidon, petit bonhomme, tu peux bien me faire aimer.
Cupidon, petit bonhomme, elle ne pourra résister,
Cupidon, petit bonhomme, lance tes flèches dorées!

Cupidon, Cupidon,
J'ai besoin de tes secours,
Car tu vois la fille que j'aime
Ne m'aime pas en retour.

Cupidon, Cupidon,
D'une flèche toi tu peux
Mettre le feu à son âme
Pour qu'enfin je sois heureux...

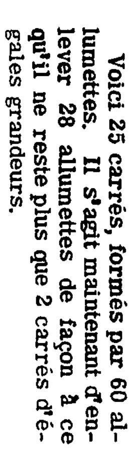
Flairetout...

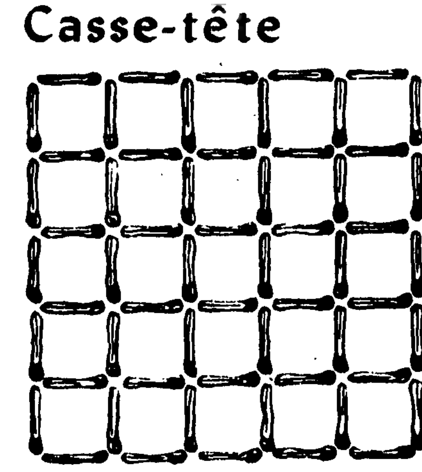
L'auteur du crime doit être ou Baker ou Brune. Les convives ont eux-mêmes enlevé les verres du plateau. Si Craise, qui avait rempli les verres, avait mis le poison, il n'aurait eu aucune garantie que Veerman eût pris le verre en question. La même chose compte pour Balman et les autres hôtes, car les deux verres de porto se trouvaient toujours sur le plateau. Il faut donc que le crime ait eu lieu au moment où il ne restait plus qu'un verre de porto. Baker avait aucune raison de tuer Veerman, puisque celui-ci lui devait de l'argent. Reste donc Brune comme coupable présumé, d'autant plus que c'est lui qui offrait les verres.

Les 8 erreurs...

1. L'homme de droite à un short plus long.
2. Il y a davantage de coquillages sur la plage.
3. Le ballon de plage est placé plus haut.
4. Il y a une colline de plus à l'arrière-plan.
5. Le chiffre 3 plutôt que 5, sur le voilier.
6. La bouteille est plus enfoncée dans l'eau.
7. Une fenêtre de plus dans la cabine.
8. La réclame tirée par l'avion est plus longue.

Casse-tête

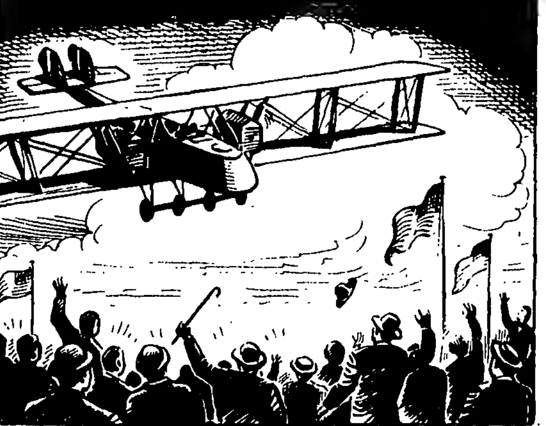




Solution: page 15

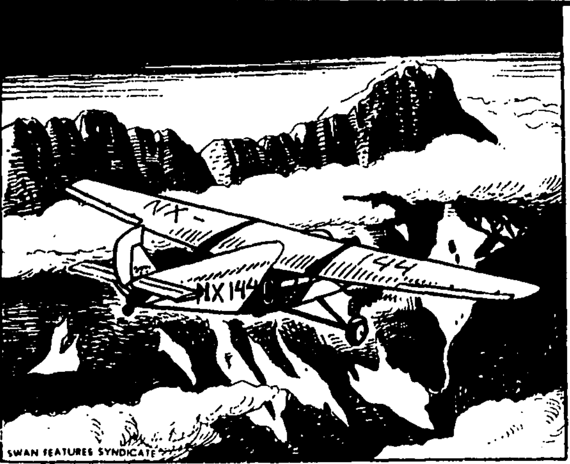
PIPERACEES T
EN CE ALLIER
TSARINE ALFA
RUMINANTS FI
OLEATE ETRON
LAS RV LIER
II LOIS CITE
ERE DUBLIN N
RECRUS UT ST
SO I STERER
N LORIOT AME
FRERE TENTER

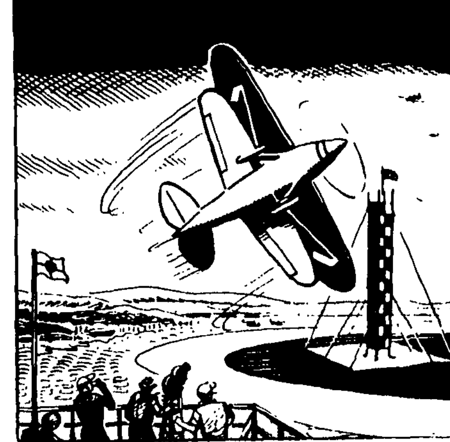
PILOTE TEMPETE











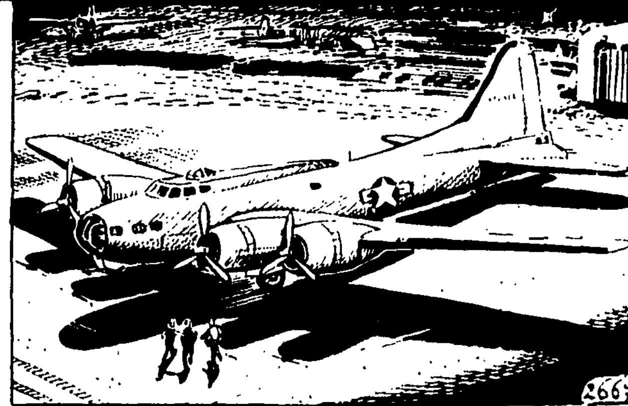
















"La cuisine chinoise", le livre à offrir au gastronome-collectionneur

par Renée ROWAN du "Devoir"

Nous recevons presque chaque semaine un nouveau livre de cuisine. Peu parmi eux présentent un intérêt réel. Mais "La cuisine chinoise" constitue une véritable acquisition, car ce livre a une histoire. Il s'agit de la reproduction exacte de l'édition originale d'un ouvrage écrit en 1925 à T'ien-Tsin par un Français nommé Henri Lecourt. C'en est une photographie. Tout y est: vignettes et culs de lampe, illustrations, caractères chinois et même fautes et maladresses d'expression comme d'impression. C'est voulu pour conserver à l'ouvrage tout son caractère authentique.

Henri Lecourt a écrit ce livre dans les loisirs que lui laissait son poste de la concession française. "La cuisine chinoise" devint immédiatement le livre de chevet de toutes les maîtresses de maison européennes en Chine, peut-on lire dans l'introduction. Il était depuis longtemps introuvable. S'il en existe encore quelques exemplaires en France, c'est entre les mains des chefs des grands restaurants chinois de Paris, lesquels ne s'en départiraient pour rien au monde. Le livre de Henri Lecourt est leur "bible", comme il l'est toujours, nous dit-on, des cordons bleus de Hong-Kong.

Ce recueil est non seulement intéressant du point de vue culinaire, mais fascinant à lire, en particulier le savoureux avant-propos de l'auteur et les textes qui servent d'introduction à chacun des chapitres, sources de renseignements peu connus sur la mythologie chinoise et sur les savants processus de préparation des ingrédients.

Toutes les recettes ne sont pas facilement réalisables, il faut l'admettre, et pour les mener à bien il faut s'armer de patience puisque la préparation de certains plats demande plusieurs jours. Mais il en est d'autres plus accessibles et tout aussi intéressants. Comme on est loin de nos "egg rolls" et du "chop suey". Cet ouvrage, de l'avis des connaisseurs, nous révèle les secrets de la plus haute cuisine chinoise.

L'appellation même des recettes est souvent poétique: la viande "fleurs de prunier", friandises aux fleurs de cannelier, pâtisserie à la rose, boulettes de viande aux huit parfums, etc. D'autres recettes ne manquent pas de nous étonner: grenouilles vertes à l'étuvée, citrouille en manière d'anguille, tendons de pied de cochon au gras, etc.

C'est un livre à lire, un livre à conserver dans sa bibliothèque, un livre que le gastronome-collectionneur appréciera.

"La cuisine chinoise", par Henri Lecourt; Robert Laffont, éditeur.

Des coeurs pour la Saint-Valentin



DOUCEURS EN ROUGE ET BLANC - Mesdemoiselles qui voulez impressionner l'élu de votre coeur cette année, pourquoi ne pas choisir ce charmant dessert intitulé "Tarte des amoureux"? Rien de mieux pour convaincre ces messieurs que vous possédez des talents d'hôtesse et de cordon-bleu accomplis. Essayez... et bon succès!

Chaque année, le 14 février voit renaître la vieille tradition romantique des coeurs, souvent fleuris et enrubannés. C'est la simple mais bien charmante rançon de la Saint-Valentin.

A cette occasion, cartes nouvelles, sentiments de toujours portent un message précieux réservé à tous ceux qui s'aiment. C'est ainsi que le coeur est devenu le symbole de la fête des amoureux.

Sur les tables, la poésie s'exprime par des douceurs de toutes sortes présentées en forme de coeur et décorées à l'avenant dans les tons allant du rose le plus tendre au rouge le plus ardent, sur un fond de dentelle blanche, évocation du rêve secret des jeunes filles.

Pour tous les amoureux franco-albertains, voici donc un message sucré de la Saint-Valentin révélant tout le charme d'une telle fête.

TARTE DES AMOUREUX
1-1/2 tasse de canneberges
1 tasse de sucre
1-1/2 c. à table de tapioca à cuisson rapide
Pincée de sel
4 tasses de pommes tranchées mince
2 abaisses de 9 pouces

Passer les canneberges au hachoir ou au mélangeur électrique (blender). Mêler sucre, tapioca et sel. Ajouter canneberges et pommes. Foncer de pâte une assiette à tarte. Y verser la préparation et couvrir d'une abaisse entaillée au centre (en forme de coeur) pour laisser la vapeur s'échapper. Cuire à 450o F, 10 minutes; continuer la cuisson à 350oF, 25 à 30 minutes.

Pour souligner la St-Valentin

Si vous avez des jeunes à la maison - des enfants entre quatre et six ans par exemple - vous savez combien ils aiment les fêtes et réceptions. Ces dernières sont trop rares à leur gré. La St-Valentin pourrait vous servir d'excuse à une collation toute rose de lait et de biscuits en coeur.

Les petits ont en général des goûts simples. La forme et la couleur les intéressent plus que la recette des biscuits. Ainsi n'importe quel biscuit sucré coupé en coeur et tartiné de glace rose les ravira de plaisir. Vous pouvez même leur laisser mettre la main à la pâte en leur confiant le rouleau à pâte ou l'emporte-pièce. Les biscuits n'auront pas des formes aussi régulières mais qui s'en plaindra? S'ils sont trop jeunes pour manipuler la pâte ils pourront toujours glacer les biscuits après la cuisson et les empiler en sandwichs.

Le lait aussi prend un air de gaîté servi chaud, parfumé, coloré et panaché de crème fouettée. Le jus de cerise ou les bonbons rouges à la cannelle le colorent et le parfument à la fois pendant que la guimauve lui ajoute du velouté. Choisissez l'une des deux recettes selon les goûts de vos enfants.

Jour de fête pour les petits, doublement joyeux s'ils ont pris part à la préparation des friandises toutes roses et si délicieuses.

BISCUITS ST-VALENTIN
1 tasse de beurre amolli
1/3 tasse de lait
2-1/2 tasses de farine tout usage tamisée

* * *

2 tasses de sucre en poudre tamisé
2 c. à soupe plus 1 c. à thé de lait chaud
2 c. à soupe de beurre amolli
1/2 c. à thé de vanille
1/4 c. à thé d'extrait de menthe
Colorant rouge

Pâte - Défaire en crème 1 tasse de beurre; ajouter graduellement 1/3 tasse de lait, ensuite la farine, un peu à la fois, mêlant bien après chaque addition. Envelopper la pâte dans du papier ciré et le faire refroidir plusieurs heures. Préchauffer le four à 375oF. Rouler la pâte refroidie à 1/8 po. d'épaisseur sur une planche ou un canevas enfariné. A l'aide d'emporte-pièce à biscuits ou d'un patron de carton couper en forme de coeurs. Etaler sur une tôle à biscuits et piquer chaque biscuit avec une fourchette. Mettre au four 12 à 15 minutes. Retirer les tôles et refroidir sur treillis. Assembler les biscuits avec la garniture.

Glace - Mêler sucre, lait chaud, 2 c. à soupe de beurre, vanille, extrait de menthe et colorant. Battre jusqu'à ce que crémeux et lisse.

*****

BAISER DE CUPIDON
1/4 tasse de sirop de cerises au marasquin rouge
2 tasses de lait chaud
8 grosses guimauves
1/4 c. à thé de parfum à l'amande
Crème fouettée sucrée
1 c. à soupe de cerises au marasquin hachées finement

Dans une casserole, amalgamer sirop de cerises, lait, guimauves et parfum à l'amande. Chauffer sur feu doux, remuant de temps à autre, jusqu'à ce que le mélange soit lisse et chaud. Verser dans des tasses et surmonter de crème fouettée saupoudrée de cerises.

*****

3 c. à soupe de bonbons à la cannelle écrasés
2 tasses de lait chaud
4 grosses guimauves
1/2 c. à thé de vanille
Crème fouettée

Dans une casserole, amalgamer bonbons à la cannelle, lait, guimauves et vanille. Chauffer sur feu doux, remuant de temps à autre, jusqu'à ce que le mélange soit lisse et que les bonbons soient fondus. Verser dans des tasses; surmonter de crème fouettée. Servir immédiatement.





Un nouveau tissu vient d'envahir le marché canadien; il s'agit du "Reemay", qui ne "pèse qu'une plume" et n'est pas tissé de façon conventionnelle. Il a aussi l'avantage d'être très peu dispendieux. Un ensemble estival comme celui-ci (vert avec motif fleuri) se détaille pour $4.00 seulement, ce qui le met à la portée de toutes les bourses.

Sachez bien déménager

Pour expédier ses meubles à Vancouver, une famille de Sept-Iles, Qué., dut payer aussi cher pour le trajet Sept-Iles - Montréal (500 milles) que pour les 3,000 milles séparant Montréal de Vancouver. Des incidents comme celui-là sont une source de gros tracas pour les quelque 300,000 familles canadiennes qui déménagent chaque année.

Il existe certes beaucoup de déménageurs honnêtes et consciencieux. Mais il en est d'autres qui ne prennent guère à coeur les intérêts et les soucis de leurs clients et n'ont pas le moindre scrupule à les étriller. Raison de plus pour prendre toutes les précautions nécessaires dans le choix d'un transporteur. On conseille de prendre contact avec trois déménageurs au moins et d'exiger de chacun d'eux un devis écrit, où des tarifs normaux et les suppléments pour services spéciaux seront expressément mentionnés.

Ayez soin de leur faire examiner attentivement tous les objets à transporter; dites-leur bien surtout que vous ne voulez à aucun prix d'un devis réduit suivi d'une grosse facture. Refusez les devis anormalement bas, proposés au téléphone, suivant le nombre de pièces de la maison ou après un rapide coup d'oeil sur les meubles.

Si vous décidez de confier au déménageur l'emballage de vos effets, demandez-lui de spécifier sur votre devis le prix de chaque carton et de chaque service. Vous pouvez limiter au maximum les pertes et les avaries en fermant et en numérotant les boîtes contenant de petits objets et en signalant les points faibles de vos meubles afin que l'on n'entasse pas sur eux des objets plus lourds. Ne laissez surtout pas votre déménageur, chargé ou non de l'emballage, esquiver ses responsabilités éventuelles en obtenant votre signature au bas d'un document qui préciserait, à votre insu, que tous vos meubles étaient en mauvais état avant leur chargement.

Au moment de la livraison, si le camionneur vous oblige à signer un reçu avant de décharger vos meubles, faites précéder votre signature de la mention "Sauf pertes et avaries cachées". Ayez sur vous, au moment de payer, une somme dépassant d'au moins 50% le montant du devis. Pour les déménagements à petite distance, entendez-vous sur l'heure exacte à laquelle le déménageur a quitté l'entrepôt, et cela dès son arrivée et non après qu'il a fini son travail, car alors vous n'aurez aucun moyen de contrôle.

Festival folklorique à Red Deer

Les gentilhommes et demoiselles d'origine écossaise vont s'en donner à coeur joie au cours des jeux et danses qui sont prévus pour le 28 juin à Red Deer. Ces compétitions, qui auront lieu au Terrain de l'Exposition, précéderont le premier Festival de folklore qui doit avoir lieu les 30 juin et 1er juillet.

L'on s'attend à ce qu'au moins 500 compétiteurs y participent, représentant toutes les régions de la province. Il y aura concours de danse, de fanfares, de corps de tambours et cornemuses, ainsi que divers jeux de plein air et de piste et pelouse comme le souque à la corde, le lancement du marteau, courses, etc.

Les jeux débuteront à 8h. 30 le matin; il y aura rencontres préliminaires et éliminations à 1h. p.m., puis toutes les fanfares se rencontreront dans le centre-ville pour le défilé et l'ouverture officielle à 2 heures. Les finales des jeux et concours débuteront à 2 heures trente pour se poursuivre durant environ trois heures. L'on s'affaire présentement à mettre la dernière main aux préparatifs d'un grand bal écossais qui aurait lieu le même soir au Burns Club de Red Deer.

Pendant ce temps, les responsables du Festival folklorique ont tenu leurs premières auditions les 8 et 9 février derniers. Et le Dr R. Bannister, président du Comité de l'exposition a annoncé que le thème de cette année portera sur les moyens de transport. L'on y trouvera toutes sortes de spécimens, depuis les canots d'écorce jusqu'aux voitures les plus luxueuses.

Avec tous ces préparatifs, les organisateurs sont confiants que les gens de Red Deer, tout comme les touristes qui s'y rendront, auront trois jours de gaieté et d'amusements divers au cours de l'été qui vient.



Après un séjour de sept ans à Paris, le couturier italien Roberto Capucci a fait un retour triomphal dans son pays d'origine en présentant ses nouvelles créations à Rome. Voici, à l'enseigne du pétoncle, l'une des robes du soir les plus originales signée Capucci. Les couleurs dominantes de sa collection sont les teintes d'abricot et de corail, ainsi que le noir et blanc.



Un grand col, une immense boucle blanche, une étroite ceinture, le manteau neuf-dixièmes, le grand chapeau très souple, à large bord, autant de détails qui feront la mode en Italie le printemps prochain. Ce croquis illustre un des modèles de la collection Tiziani, récemment présentée à Rome.

75 p.c. de la fourrure russe est exporté

MOSCOU - Près de sept cent mille peaux de vison ont été vendues à Leningrad, au cours de la première journée de vente des enchères internationales de fourrures.

Près de deux millions et demi de peaux, vison, astrakhan, zibeline, renard bleu et argenté, devaient ensuite être vendues. Elles furent achetées par les deux cents acheteurs étrangers présents, qui vinrent pour la plupart, d'Allemagne de l'ouest, de Grande-Bretagne et de Suède, mais aussi de France, de Suisse et des Etats-Unis. Le montant global des transactions faites au cours de ces enchères a été évalué à quatre millions de dollars.

Selon les spécialistes le nombre de peaux offertes cette année aurait diminué, malgré le développement de l'élevage, et les prix seraient en augmentation. Pour l'organisateur de ces ventes ce phénomène est dû à la nécessité pour l'URSS de tenir davantage compte des besoins de la femme soviétique. Selon lui 75 pour cent de la production soviétique de fourrures est exportée.

Ces ventes, qui sont organisées par la société d'état soviétique "Soyouzpouchnina", ont été inaugurées en 1931 et ont eu lieu régulièrement depuis cette date, sans même être interrompues par la dernière guerre mondiale.

D'où vient "joindre les deux bouts"?

Sous le règne de François 1er on poussa le luxe de la table jusqu'à changer les serviettes plusieurs fois pendant le repas. Si l'on veut bien observer qu'à cette époque les gens les plus raffinés mangeaient assez mal proprement, il semble que cette abondance de serviettes n'était pas inutile.

La serviette, qui, au XVe siècle, était simplement placée sur l'épaule ou sur le bras gauche, se noua, au XVIe siècle, autour du cou, afin de préserver des taches les collerettes que l'on portait alors. Comme l'opération était assez difficile à exécuter soi-même, il fallait se faire aider par un autre convive, et c'est de là qu'est venue l'expression "Joindre les deux bouts".
(Information Larousse).

L'histoire de la St-Valentin

Le mercredi 14 février, la vieille coutume d'envoyer et de recevoir des cartes de la St-Valentin se répétera de nouveau alors que jeunes et moins jeunes exprimeront leur affection et leur amour dans un langage poétique.

Comment naquit cette coutume? La première carte fut envoyée il y a de très nombreuses années, au cours du troisième siècle avant J.-C. pour être précis, par un jeune Romain du nom de Valentinus.

Valentinus, d'après la légende, fut emprisonné par l'empereur Claudius II pour avoir aidé les martyres chrétiens et devint ami de la fille aveugle de son geôlier en attendant son exécution et lui redonna la vue. Le soir avant sa mort, Valentinus écrit un message d'adieu à la jeune fille pour qui il avait éprouvé tant de sentiment et signa le message "de ton Valentin".

Valentinus fut mis à mort le 14 février et fut enseveli à l'endroit où se situe aujourd'hui l'église de Praxedes à Rome. Il est prétendu qu'un amandier rose, symbole de l'amour fidèle, a fleuri près de sa tombe.

C'est ainsi que le nom de Valentin se répandit au cours des siècles comme un mot signifiant affection parmi les amis et amour parmi les amoureux.

La vogue aujourd'hui est aux couleurs modernes et gaies avec un message en vers très court et les cartes à dentelles d'il y a vingt ans et plus sont démodées.

De nombreux adultes se rappelleront les cartes de la St-Valentin d'autrefois dont le sentiment était ironique. Ce genre de carte est disparu et les expressions d'amour et d'affection dominent complètement maintenant.

Le but d'envoyer des cartes de la St-Valentin est d'exprimer des sentiments chaleureux mutuels, comme la première carte envoyée par Valentinus, et les Canadiens suivront loyalement cette coutume cette année comme ils l'ont fait chaque année, pour transmettre leur affection à toutes les personnes qu'ils aiment.



L'austérité aura donc vaincu l'espérance. Terre des Hommes à jamais va fermer ses portes. Le soleil d'hiver se couche sur un grand rêve. De la grande manifestation mondiale, il demeurera néanmoins les îles et leurs canaux, les ponts et les grandes constructions qui ont fait notre joie et notre orgueil. (Texte et photo "Le Devoir").

La pierre de février

Selon les traditions et légendes, le mois de février comporte un aspect romantique d'abord avec la fête de la Saint-Valentin, et aussi à cause de la pierre de naissance attitrée, l'améthyste.

On raconte que saint Valentin portait une bague sertie d'une améthyste sur laquelle était gravé un cupidon.

Améthyste aurait été le nom d'une jeune Grecque qui fut impliquée accidentellement dans une querelle avec les dieux de l'Olympe, Bacchus, dieu grec du vin, avait eu une violente dispute avec Diane, déesse de la chasse. Pour se venger, Bacchus jura de lâcher ses tigres sur la première jeune fille qui se présenterait à l'autel de Diane. Ce fut Améthyste. Pour la sauver Diane la changea en statue de pierre blanche. Plus tard, Bacchus repentant versa du vin sur la statue qui prit une couleur violette.

La pierre précieuse qu'on nomme améthyste se trouve dans les nuances pâles et foncées, depuis le mauve au violet-pourpre.

Autrefois les Romaines attachaient une grande valeur à cette pierre qui était censée leur garder l'amour de leurs maris.

Cependant cette croyance n'apporta aucun bénéfice à la reine Marie d'Angleterre, qui naquit pourtant en février, et dont le mari, un Espagnol, l'abandonna peu après le mariage. Il épousa Elizabeth 1ère demi-soeur de Marie, lorsque cette dernière mourut.

L'améthyste était connue dans l'ancienne Egypte et Cléopâtre portait cette pierre en bague laquelle, aux yeux de la reine, possédait des pouvoirs magiques. Les Grecs avaient une prédilection pour ces pierres utilisées pour de magnifiques bijoux. Les améthystes furent très en demande après la Révolution française et durant la Restauration, et également en Angleterre à l'époque victorienne.

La variété d'améthyste d'un ton violet, venait en grande partie de Russie, c'est pourquoi un bon nombre de ces pierres se trouvent parmi les bijoux de la couronne des tsars. Les améthystes se retrouvent également sur la couronne portée par les reines de Norvège.

Provenance

Ces pierres précieuses proviennent d'une variété de quartz coloré par l'oxyde de manganèse. Les anciens leur attribuaient la propriété de préserver de l'ivresse.

Les marchés européens

NEW YORK - Le commerce des supermarchés en Europe occidentale devient chaque jour plus florissant. Ces entreprises offrent des similitudes comme aussi des différences avec le supermarché américain.

Ces remarques sont contenues dans "Food Topics" publication destinée aux administrateurs des magasins américains d'alimentation.

Selon les auteurs de la revue, le nombre des magasins self-service en Europe a augmenté, depuis 1957, de 50,000 à plus de 140,000.

On croit savoir que le premier supermarché européen a ouvert ses portes en 1949, à Strasbourg, en France, dans le cadre des "Galeries", magasin à rayons.

Le magazine souligne que "chaque supermarché européen est actuellement en mesure de servir neuf fois plus de clients que peut le faire un supermarché américain".

"C'est pourquoi on se rend compte des grandes possibilités d'expansion de ce commerce européen, indique le magazine.



La paralysie agitante

Le parkinsonisme, ou paralysie agitante, est une maladie qui a été nommée d'après James Parkinson, qui fut le premier à la décrire en 1817. C'est un trouble de la fonction motrice caractérisé surtout par le ralentissement des mouvements émotionnels et volontaires, la rigidité ou raideur musculaire, et le tremblement.

L'Association Médicale Canadienne nous dit que le parkinsonisme est une maladie assez répandue qui atteint généralement les personnes de plus de 45 ans. Elles est toujours progressive, mais progresse à des vitesses très différentes d'un malade à l'autre. Les symptômes apparaissent généralement d'un côté du corps et s'étendent à l'autre côté avec les années. Le parkinsonisme lui-même n'occasionne généralement pas de maladie mentale.

Il n'y a aucun remède capable de guérir le parkinsonisme. Le malade devrait demeurer actif et ne devrait pas s'aliter pendant de longues périodes, car la maladie semble empirer quand le patient est immobile.

Il y a beaucoup de médicaments pouvant aider les malades souffrant de parkinsonisme. Ils ont pour effet de réprimer le tremblement et de relâcher la raideur. Malheureusement, la plupart de ces produits ont l'inconvénient de produire comme effet secondaire la sécheresse de la bouche que les malades trouvent parfois dure à supporter.

Depuis quelques années on a eu recours à la chirurgie pour aider à enrayer la maladie de Parkinson. L'A.M.C. nous informe que l'opération pratiquée actuellement s'appelle la thalamotomie. Elle comporte la section de fibres nerveuses transmettant "les messages de tremblement" et celles impliquées dans la raideur. Cette opération est généralement pratiquée quand la maladie n'affecte essentiellement qu'un côté et que le patient est jeune et par ailleurs en bonne santé. L'opération, tout comme la médication, réussit souvent à enrayer la maladie pendant quelques années.

FEUILLETON FEUILLETON FEUILLETON FEUILLETON

LE PASSE-MURAILLE

Une nouvelle de MARCEL AYMÉ

(SUITE)

Pour un homme qui passe à travers les murs, il n'y a point de carrière un peu poussée s'il n'a tâté au moins une fois de la prison. Lorsque Dutilleul pénétra dans les locaux de la Santé, il eut l'impression d'être gâté par le sort. L'épaisseur des murs était pour lui un véritable régal. Le lendemain même de son incarcération, les gardiens découvrirent avec stupeur que le prisonnier avait planté un clou dans le mur de sa cellule et qu'il y avait accroché une montre en or appartenant au directeur de la prison. Il ne put ou voulut révéler comment cet objet était entré en sa possession. La montre fut rendue à son propriétaire et, le lendemain, retrouvée au chevet de Garou-Garou avec le tome premier des "Trois Mousquetaires" emprunté à la bibliothèque du directeur. Le personnel de la Santé était sur les dents. Les gardiens se plaignaient en outre de recevoir des coups de pied dans le derrière, dont la provenance était inexplicable. Il semblait que les murs eussent, non plus des oreilles, mais des pieds.

La détention de Garou-Garou durait depuis une semaine, lorsque le directeur de la Santé, en pénétrant un matin dans son bureau, trouva sur sa table la lettre suivante: "Monsieur le directeur. Me reportant à notre entretien du 17 courant et, pour mémoire, à vos instructions générales du 15 mai de l'année dernière, j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'achever la lecture du second tome des "Trois Mousquetaires" et que je compte m'évader cette nuit entre onze heures vingt-cinq et onze heures trente-cinq. Je vous prie, monsieur le directeur, d'agréer l'expression de mon profond respect. GAROU-GAROU."

Malgré l'étroite surveillance dont il fut l'objet cette nuit-là, Dutilleul s'évada à onze heures trente. Connue du public le lendemain matin, la nouvelle souleva partout un enthousiasme magnifique. Cependant, ayant effectué un nouveau cambriolage qui mit le comble à sa popularité, Dutilleul semblait peu soucieux de se cacher et circulait à travers Montmartre sans aucune précaution. Trois jours après son évasion, il fut arrêté rue Caulaincourt, au café du Rêve, un peu avant midi, alors qu'il buvait un vin blanc citron avec des amis.

Reconduit à la Santé et enfermé au triple verrou dans un cachot ombreux, Garou-Garou s'en échappa le soir même et alla coucher à l'appartement du directeur, dans la chambre d'ami. Le lendemain matin, vers neuf heures, il sonnait la bonne pour avoir son petit déjeuner et se laissait cueillir au lit, sans résistance, par les gardiens alertés. Outré, le directeur établit un poste de garde à la porte de son cachot et le mit au pain sec. Vers midi, le prisonnier s'en fut déjeuner dans un restaurant voisin de la prison et, après avoir bu son café, téléphona au directeur.

-- Allô! Monsieur le directeur, je suis confus, mais tout à l'heure, au moment de sortir, j'ai oublié de prendre votre portefeuille, de sorte que je me trouve en panne au restaurant. Voulez-vous avoir la bonté d'envoyer quelqu'un pour régler l'addition?

Le directeur accourut en personne et s'emporta jusqu'à proférer des menaces et des injures. Atteint dans sa fierté, Dutilleul s'évada la nuit suivante et pour ne plus revenir. Cette fois, il prit la précaution de raser sa barbiche noire et remplaça son lorgnon à chaînette par des lunettes en écaille. Une casquette de sport et un costume à larges carreaux avec culotte de golf achevèrent de le transformer.

Il s'installa dans un petit appartement de l'avenue Junot où, dès avant sa première arrestation, il avait fait transporter une partie de son mobilier et les objets auxquels il tenait le plus.

(A SUIVRE)

Les cumulus

Cumulus est un mot latin signifiant "amoncellement". Ces gros nuages blancs s'entassent en masses épaisses dans le ciel, le sommet en forme de dôme et la base aplatie; ils ressemblent ainsi à des montagnes. Les cumulus se forment souvent pendant les après-midi chaudes des jours d'été et ils s'élèvent, en général, de 1,200 à 1,500 mètres au-dessus du sol. Lorsqu'ils deviennent très épais et chargés d'eau, ils peuvent se transformer en nuages d'orage si bien que leur présence en grand nombre dans le ciel est souvent signe de pluie.

Punition de soldat

Ordre du brigadier:

-Deux jours de salle de police au cavalier Dubidon, pour avoir frappé son cheval qui mangeait de l'avoine avec une fourche.

-Quatre jours à Plantaud, pour avoir crié comme un âne, en imitant la voix du colonel.

Devinettes

J'ai un chapeau et pas de tête, j'ai un pied et pas de soulier, qui suis-je?

-Le champignon.

Qu'est-ce qui fait le tour du bois sans jamais y entrer?

-C'est l'écorce!

Quel est l'arbre le plus droit?

-Le peuplier car il est "peu plié".

VOTRE HOROSCOPE

BELIER du 21 mars au 20 avril

Considérez un peu plus vos inférieurs. Une fierté exagérée s'est emparée de vous. Dites-vous bien qu'il y a des millions de gens qui vous sont supérieurs sur certains points.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai

Semaine lente. Ne forcez pas les évènements. Les contrariétés du côté financiers se résolveront d'elles-mêmes. Monotonie du côté sentimental.

GEMEAUX du 21 mai au 21 juin

Une lettre ou un message peut vous apporter une bonne nouvelle. Les affaires progressent.

CANCER du 22 juin au 22 juillet

Les matinées seront gaies et heureuses. Freinez votre entrain. Vous devenez trop nerveux. Votre ami de coeur vous déclare son amour.

LION du 23 juillet au 23 août

Prenez soin de votre santé. Evitez les émotions fortes. Un ami sollicite votre aide. Ne la lui refusez pas.

VIERGE du 24 août au 22 sept.

Une nuit agitée vous rend de mauvaise humeur. Soyez plus patient avec ceux qui vous aiment.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.

Semaine excellente pour les affaires. Elaborez des plans d'avenir. Une réalisation à ce sujet se fera connaître bientôt.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.

Semaine favorable pour visiter des amis. Amusez-vous et efforcez-vous d'oublier vos soucis. Une nouvelle rencontre. Le côté romantique vous réussit bien.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.

Contentez vous de votre sort et ne vous plaignez pas trop de vos petits malaises. Ils sont mineurs. Vous devenez trop capricieux. Faites l'inventaire du travail accompli.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.

Mauvaise semaine sur le plan social. Gardez-vous des disputes avec vos voisins. Efforcez-vous d'être plus aimable.

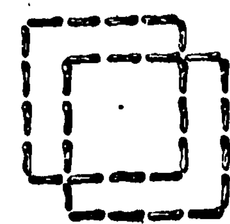
VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.

Consacrez cette semaine à ceux qui vous sont chers. Il y a un manque d'affection à la maison. Voyez-y. Les soirées sont propices à la bonne entente.

POISSONS du 20 fév. au 20 mars

Bonne semaine pour faire du commerce. Vendez ou achetez; les bénéfices seront bons. Faites des changements avec vos associés. Un ami vous manque beaucoup.

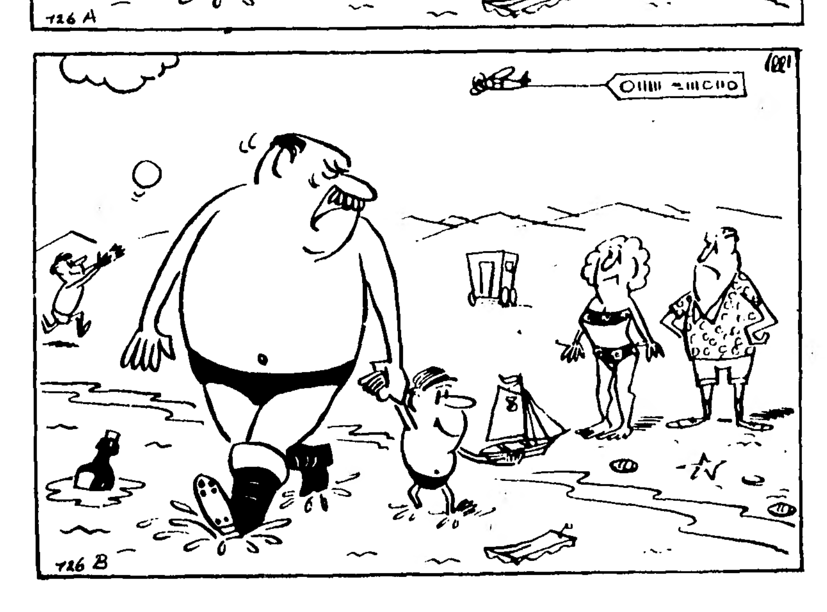
Casse-tête

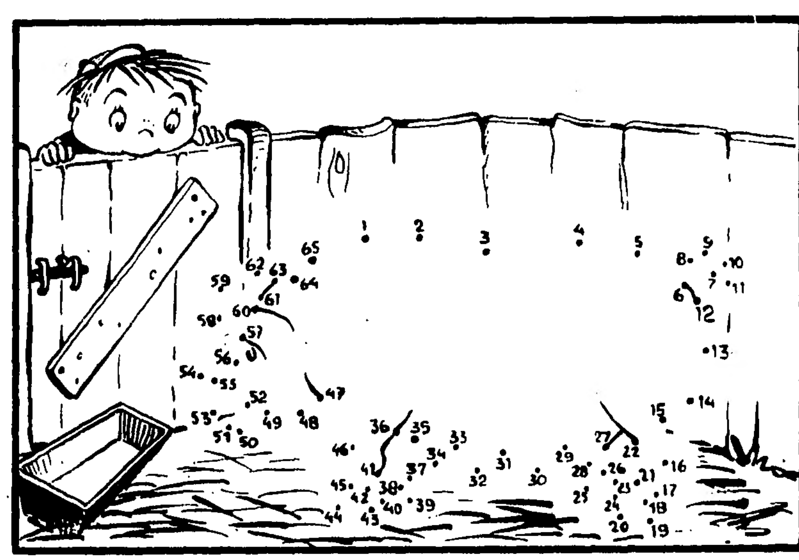


Les 8 erreurs

REPONSES EN PAGE 11

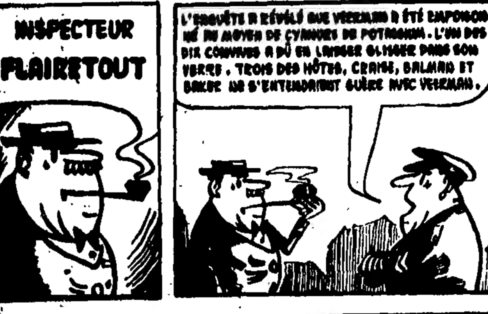






Marc passe ses vacances dans une grande ferme où il y a des vaches, des chèvres, des moutons et toutes sortes d'autres animaux. Quelle bête regarde-t-il? Si vous voulez le savoir, prenez vite un crayon noir et liez tous les points par une ligne, dans l'ordre numérique.

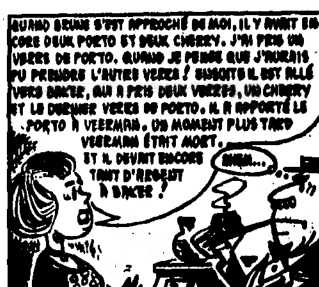
SOLUTION: Marc regarde un porc.















Solution: page 11

Nouvelles mesures d'Ottawa touchant les passeports

OTTAWA - Le gouvernement fédéral vient d'annoncer de nouvelles mesures visant à soustraire à la fraude la manipulation des passeports canadiens.

Les mesures ont été annoncées par le ministre des affaires extérieures M. Sharp, à la suite d'une enquête qui durait depuis quelque temps, et à la suite également de l'arrestation de James Earl Ray le présumé assassin de Martin Luther King. On sait que Ray avait été trouvé en possession d'un passeport canadien.

En vertu des nouveaux règlements, tous les réquérants qui se disent citoyens canadiens devront en fournir la preuve au bureau des passeports, soit en présentant leur acte de naissance, soit en présentant un certificat de citoyenneté canadienne. En faisant état de cette nouvelle disposition le gouvernement rappelle aux Canadiens que la procédure d'obtention d'un passeport peut ainsi demander beaucoup plus de temps.

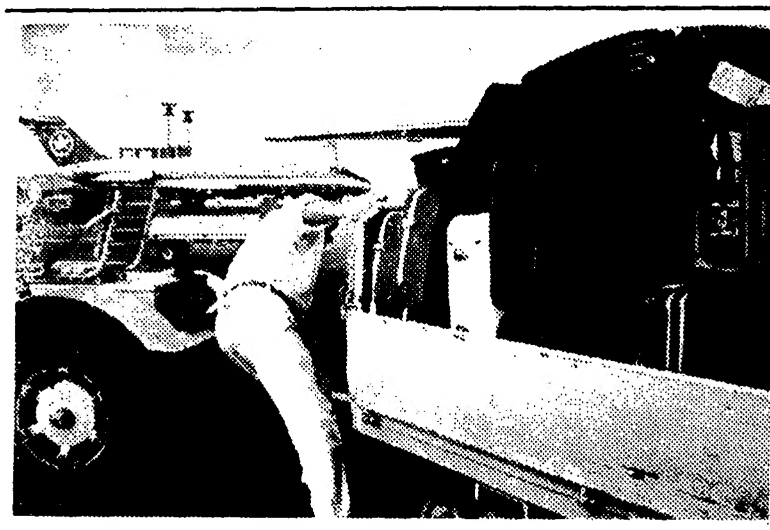
Toutefois, dans le cas de voyages imprévus, le gouvernement émettrait des passeports à validité restreinte et qui ne seraient prorogés pour le délai de validité normale qu'après soumission des pièces justificatives manquantes.

Quand les requérants ne pourraient trouver de répondant pour signer leur passeport, ils seraient désormais tenus de répondre à un questionnaire supplémentaire donnant tous les renseignements personnels voulus grâce auxquels le bureau des passeports pourra les identifier facilement.

La pratique des renouvellements des passeports est abolie. Dorénavant un passeport ne sera valide que pour une durée de 5 ans, mais les passeports qui ont déjà été renouvelés ne seront pas touchés avant 5 ans par cette pratique.

Dans le but d'activer la délivrance des passeports, le gouvernement entend mettre sur pied des succursales du bureau des passeports à Montréal, Toronto et Vancouver dans les douze mois, et plus tard une succursale dans les Maritimes.

Enfin, le gouvernement a annoncé que le coût d'un passeport ordinaire passe à compter de ce jour de $5 à $10.00 et le coût d'un passeport d'homme d'affaires à $12.00.



Cette scène est familière dans tous les aéroports du pays... mais plus à Toronto que n'importe où ailleurs au Canada selon un rapport publié par le Bureau fédéral de la Statistique. L'aéroport international de la Ville-Reine a en effet été le plus occupé avec 153,336 départs ou arrivées d'avions (passagers ou cargo) au cours de 1968.

En 7 heures, 6,000 Franco-albertains...

(suite de la page 7)

la dernière réunion du Conseil général. Comme l'on sait, une résolution a été adoptée prévoyant la formation d'un comité représentatif de toutes les paroisses de la région en vue d'une action concertée.

ERRATUM -

A ce sujet, nous prions les intéressés de bien vouloir excuser l'erreur que nous avons faite la semaine dernière en publiant et laissant entendre que l'on avait adopté deux résolutions distinctes. Il n'y eut, en fait, qu'une seule résolution officiellement adoptée par l'assistance, et c'est celle qu'avait présenté M. Paul-Emile Maisonneuve, appuyé par M. Ferdinand Lévesque (celle que nous donnions comme résolution "b"). L'autre avait été retirée à condition que la deuxième soit adoptée... ce qui fut fait.

Pour en revenir à la question scolaire, l'on a suggéré lundi que le prochain Conseil général, qui doit avoir lieu durant la seconde moitié de mars, consacre une partie de sa rencontre aux régions de St-Paul et Bonnyville comme il l'avait fait la dernière fois pour la Rivière-la-Paix.

ETATS GENERAUX

Les membres de l'Exécutif ont aussi entendu un rapport sur la participation franco-albertaine aux prochaines assises des Etats généraux (du 5 au 9 mars) à Montréal. La délégation albertaine sera un peu moindre que la dernière fois; d'autre part, une étude préliminaire des documents de travail a révélé certaines lacunes mais l'on espère pouvoir combler ces dernières par la participation active de ceux qui nous représenteront.

Enfin, l'on a endossé la participation d'un représentant de l'Association à une rencontre du "Canadian Native Friendship" qui doit avoir lieu bientôt à Edmonton et la rencontre de membres de l'Exécutif avec des représentants de l'Association canadienne des Radiodiffuseurs qui doit tenir son congrès à Edmonton à la fin avril.

Un dernier point discuté: les membres de l'Exécutif ont sérieusement mis en doute la participation active de l'A.C.F.A. dans la formation d'un groupe de langue anglaise intéressé au "fait français" en Alberta; l'on ne nie pas l'utilité et les bienfaits que l'on pourrait tirer éventuellement d'une telle organisation mais très peu croient que ce soit le rôle de l'A.C.F.A. de susciter son organisation.

Ce qu'il faut savoir au sujet des biens transmis

OTTAWA - M. E.J. Benson, ministre des Finances, a fait une déclaration sur certains aspects des nouvelles dispositions relatives à l'impôt sur les biens transmis par décès. Certains contribuables, a-t-il fait remarquer, s'inquiètent parce qu'ils ne peuvent savoir quelles modifications apporter à leurs testaments tant qu'ils ignoront l'incidence de certaines dispositions sur leur responsabilité fiscale. Le ministre a cru devoir répondre aux questions qui sont posées le plus fréquemment.

Personnes victimes d'un même accident

Bien souvent, un testament contient une disposition selon laquelle la succession ira en tout ou en partie à l'épouse ou au mari pourvu qu'elle (ou qu'il) survive à son conjoint pendant une courte période telle que 30, 60 ou 90 jours. Le principal objet de cette disposition, c'est d'éviter une double imposition des droits successoraux si les deux conjoints sont tués dans un même accident.

Le gouvernement propose que l'exemption relative aux biens transmis à un conjoint comprenne un héritage sans réserve qui devient absolu et irrévocable dans un délai de 120 jours. Il ne sera donc pas nécessaire de changer, dans les testaments déjà faits, la clause relative à la mort dans un même événement à moins que le délai spécifié ne soit d'une longueur anormale.

Clause d'exemption

Parfois, un testament accorde des legs particuliers à certains bénéficiaires et stipule que les droits successoraux doivent être payés sur le reliquat de la succession. Certains contribuables appréhendent que, si les impôts doivent être payés au moyen des biens qui doivent être confiés à une société de fiducie pour le compte du conjoint du testateur, les biens en fiducie, qui par ailleurs seraient exemptés de l'impôt sur les biens transmis par décès, cesseraient d'être exemptés parce que les impôts sur les autres legs auraient été payés au moyen des biens placés en fiducie.

Il n'est pas dans l'intention du gouvernement qu'une telle disposition rende imposable les biens en fiducie mais le montant de l'exemption sera réduit de tous les droits successoraux payés à l'égard des autres héritages.

Remariage

Certains testaments prévoient que le revenu d'une fiducie sera versé à la veuve du défunt seulement jusqu'à son décès ou son remariage, selon celle des deux éventualités qui arrive en premier.

Le gouvernement ne croit pas qu'il puisse exempter les biens placés dans une fiducie de ce genre, à cause des autres effets d'une telle exemption. En vertu du nouveau système, les biens placés dans une fiducie exemptée aux fins de l'impôt, sont considérés tout comme les biens laissés à l'épouse inconditionnellement. Autrement dit, les impôts sur les biens transmis par décès ou sur les dons sont différés jusqu'au moment où les biens ne sont plus détenus au bénéfice de la veuve. Quand le revenu de la fiducie va à la veuve pour le reste de sa vie, les biens sont inclus dans sa succession aux fins de l'impôt.

Si nous exemptions une fiducie comportant une disposition relative au remariage, il serait nécessaire de percevoir l'impôt quand la veuve se remarie. La veuve serait imposée comme si elle avait fait don des biens placés dans la fiducie.

Nous croyons raisonnable d'inclure dans la succession d'une veuve les biens en fiducie quand elle a bénéficié pleinement du revenu de ces biens pendant toute sa vie. Mais c'est tout autre chose, et nous estimons que c'est là une façon de procéder qui serait déraisonnable, de traiter une veuve comme si elle avait fait cadeau de biens quand elle n'a touché le revenu de ces biens que pendant des années relativement peu nombreuses.

Subrogation de droits aux bénéfices des enfants

Certains testaments établissent une fiducie qui peut être exempte du fait que le revenu provenant de la fiducie doit être versé à la veuve du défunt durant toute sa vie. Toutefois, le fiduciaire a le pouvoir d'employer le capital de la fiducie aux bénéfices des enfants.

Le gouvernement ne propose pas d'exempter les biens qui sont placés dans de telles fiducies. Cette décision est fondée sur des considérations qui se rapprochent beaucoup de celles qui sont mentionnées à l'égard des dispositions relatives au remariage.

Généralités

Le ministre a signalé que l'un des effets des nouvelles propositions - en fait un des objectifs - était que les impôts sur les biens transmis par décès prélevés sur une succession d'importance donnée seraient les mêmes quelles que soit celles des méthodes les plus courantes de transmission de biens utilisés par le testateur. D'après le système actuel, les impôts sur les biens transmis par décès peuvent différer beaucoup si un homme dispose de sa succession sans condition à sa femme et que celle-ci en retour en dispose à ses enfants de ce qu'ils seraient si ses biens étaient laissés en fiducie avec le revenu allant à sa femme durant sa vie et le reste aux enfants au décès de cette dernière. En vertu du nouveau système, les impôts sur les biens transmis par décès seront les mêmes. Comme résultat, le nouveau système cause moins d'entraves aux stipulations testamentaires de la plupart des Canadiens que ne le faisait l'ancien sytème.

Lourdes pertes causées aux sociétés aériennes

OTTAWA - Le Conseil national de Recherches du Canada estime à plusieurs millions de dollars les pertes matérielles causées par des oiseaux aux appareils de l'aviation canadienne et d'Air Canada, depuis 10 ans.

"Le danger que représentent les oiseaux pour les avions réactés est considérable", note le Conseil dans un rapport présenté au comité spécial des sciences du Sénat.

Jusqu'à présent, l'aviation canadienne a perdu à cause des oiseaux huit appareils CF-104 d'une valeur d'environ $12 millions.

Par ailleurs, outre le fait qu'un avion Vanguard d'Air Canada entrant en collision avec un troupeau de pigeons ait subi des dommages d'environ $100,000, cette compagnie estime à $2 millions les dommages du genre causés à ses appareils depuis 1959.

Le conseil tout en insistant sur l'importance des pertes matérielle, a rappelé qu'elles ne sont rien si on les compare au danger de pertes de vie qui peuvent survenir lorsqu'un avion endommagé s'écrase au sol.

Deux catastrophes du genre ont déjà été rapportées aux Etats-Unis et ce danger de pertes de vies nombreuses sera encore plus grand avec l'arrivée d'appareils plus spacieux.